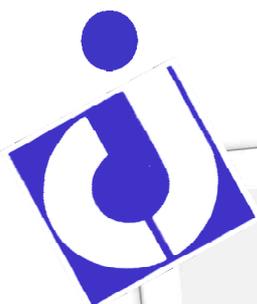


# RAPPORT D'ACTIVITE



# 2015

Association COMMUNAUTÉ JEUNESSE  
21 avenue Jules Vallès - 91200 ATHIS-MONS  
Tél. 01 69 38 36 70 - Fax 01 69 38 74 15  
Courriel : [acj.secre@free.fr](mailto:acj.secre@free.fr)



Ville d'Athis-Mons



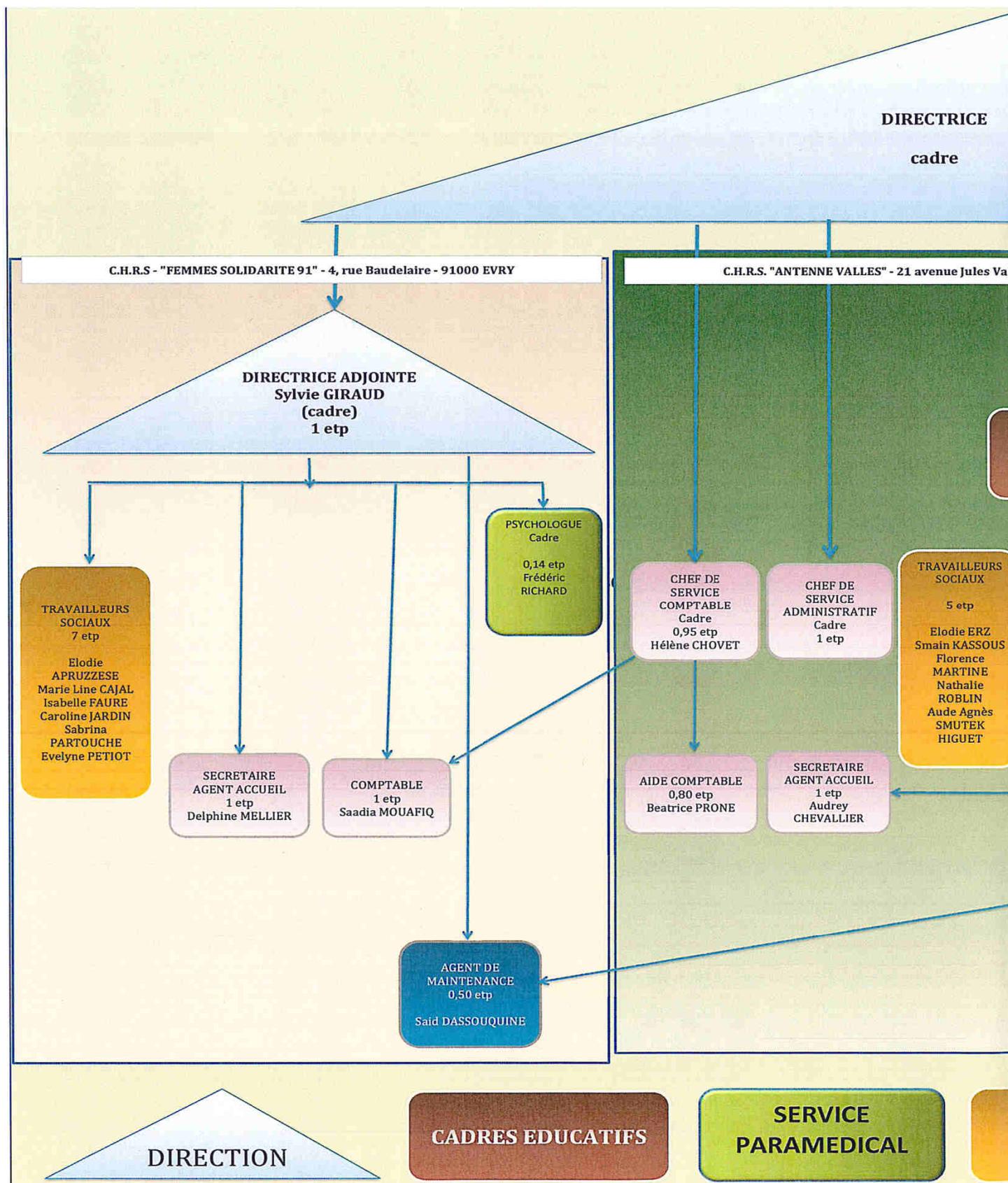
## SOMMAIRE

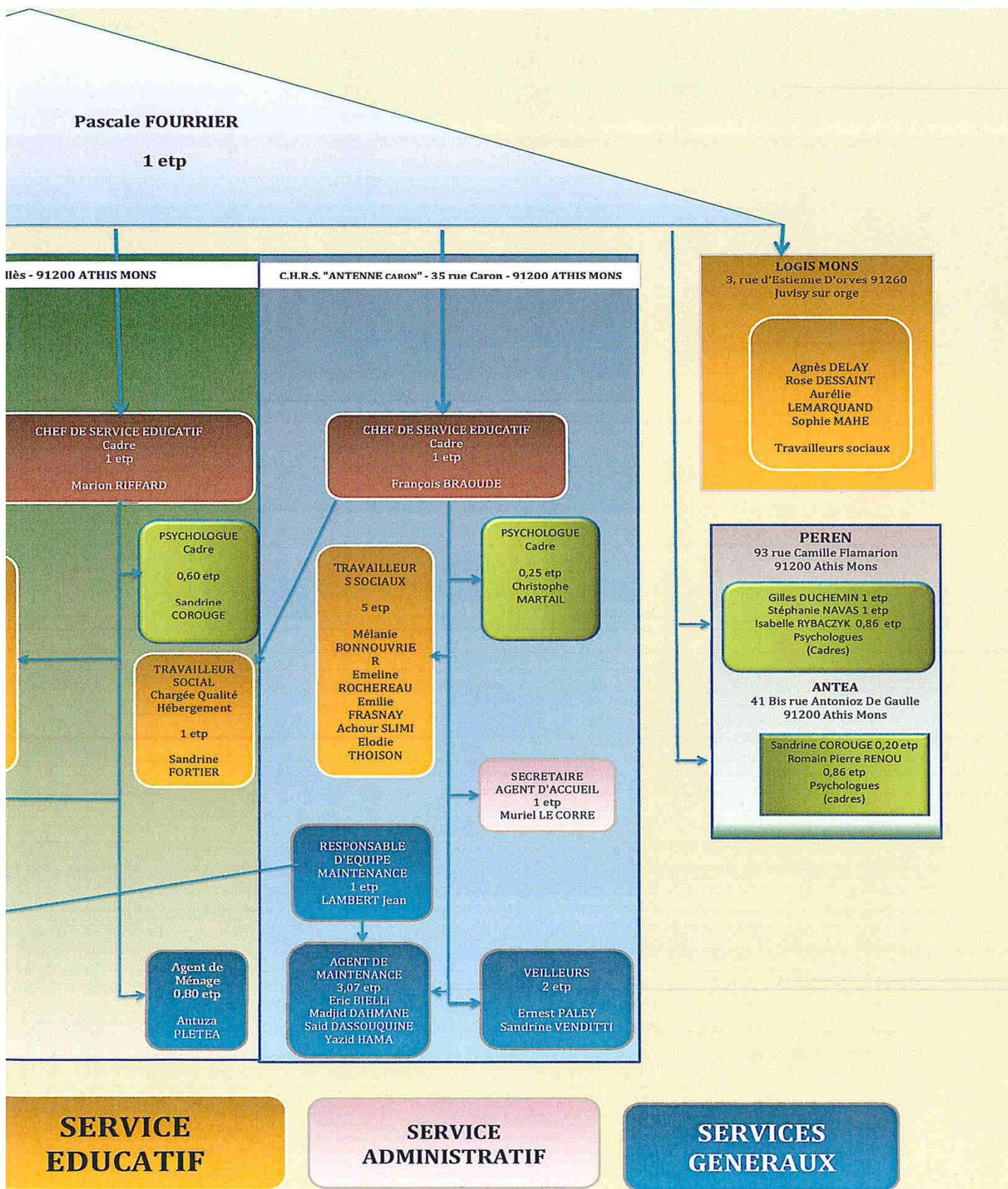
<b>L'ASSOCIATION ET SES ETABLISSEMENTS.....</b>	<b>1</b>
<b>I. COMMUNAUTE JEUNESSE .....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS).....</b>	<b>5</b>
1. LES ADMISSIONS .....	5
2. LES PERSONNES HERBERGEEES .....	6
3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 5 MISSIONS.....	7
3.1. Accès au logement .....	7
3.2. L'emploi des adultes sortis .....	8
3.3. La couverture sociale des ménages sortis .....	9
3.4. L'accès aux droits .....	11
3.5. Le soutien à la parentalité .....	12
4. LES SORTIES .....	13
5. FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS .....	13
5.1. Accueillir le public : favoriser la rencontre avec un psychologue .....	13
5.2. Avec l'équipe éducative institutionnelle : un éclairage clinique .....	14
5.3. Une fonction d'interface avec les partenaires .....	14
<b>CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE .....</b>	<b>14</b>
<b>CHAPITRE 3 : LOGIS-MONS.....</b>	<b>15</b>
1. L'activité FSL : L'accompagnement social lie au logement.....	15
1.1. L'Accompagnement Social Lié au Logement Aide au Projet .....	15
1.2. L'Accompagnement Social Lié au Logement Maintien .....	18
1.3. L'Accompagnement Social Lié au Logement ACCES.....	19
1.4. Mission territorialisation .....	20
2. L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) .....	20
2.1. L'accompagnement individuel .....	20
2.2. L'accompagnement collectif .....	21
3. Le Fond National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL).....	22
3.1. L'accompagnement individuel vers et dans le logement.....	22
<b>II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91».....</b>	<b>24</b>
1. L'hébergement.....	24
1.1. L'activité de l'hébergement.....	25
1.2. L'accès aux droits .....	27
1.3. Le soutien vers l'emploi .....	29
1.4. Soutien à la parentalité .....	30
1.5. Sortie et relogement : .....	31
1.6. Rapport C.E.S.F. ....	34

1.7. Rapport psychologue.....	34
2. L'ACTIVITE ECOUTE & ACCUEIL DE JOUR.....	35
2.1. A propos des femmes.....	35
2.2. L'Activité Ecoute .....	37
2.3. Les prestations .....	38
2.4. L'Activité Accueil.....	40
2.5. La prise en charge thérapeutique : 2 psychologues à temps partiel.....	43
3. LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR .....	44
<b>III. PEREN &amp; ANTEA.....</b>	<b>46</b>
<b>CHAPITRE 1 : PEREN.....</b>	<b>46</b>
1. L'ACCES AUX SOINS PSYCHIATRIQUES DES PLUS DEMUNIS .....	46
1.1. L'activité en direction du public.....	46
1.2. La typologie du public et sa répartition .....	46
1.3. L'orientation du public.....	47
2. LE TRAVAIL EN RESEAU .....	47
2.1. L'activité avec les partenaires .....	47
<b>Chapitre 2 : ANTEA.....</b>	<b>48</b>
1. FILE ACTIVE .....	48
2. UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REpondre AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES... 48	
2.1. Répartition du public par sexe et âge :.....	48
2.2. Risques psychosociaux :.....	48
3. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE.....	49
4. L'ACTIVITÉ AVEC LE RESEAU DE PATENAIRES.....	49
5. NOUVELLE ACTION : PERMANENCE AU GRAND VAUX .....	49
<b>LES SERVICES TECHNIQUES.....</b>	<b>50</b>
<b>ACTION « CULTURE ET LOISIRS » .....</b>	<b>50</b>
<b>LES SUITES DES EVALUATIONS .....</b>	<b>51</b>
<b>BILAN SOCIAL &amp; FINANCIER.....</b>	<b>52</b>

L'ASSOCIATION ET SES ETABLISSEMENTS

ASSOCIATION COMMUNAUTE JEUNESSE - 21





*« Rassemblons-nous tous autour de notre projet,  
Consolidons nos actions,  
Croyons en notre avenir et à ceux que nous accompagnons,  
Militions pour une société plus juste,  
Ne cédon pas face aux sirènes du repli sur soi,  
Soyons solidaires ! »*

Jean-Louis Dauteuil - Président

\*\*\*\*\*

L'année 2015 fut à plus d'un titre une année de cahot pour chacun d'entre nous. S'il n'y a pas lieu de se réjouir, il me semble pour autant important de ne pas laisser sous silence les avancées de l'association. Ainsi,

- avons-nous pu ouvrir 22 places d'urgence pour des familles auparavant hébergées en hôtel,
- avons-nous pu maintenir le dispositif Logis Mons malgré les incertitudes subies tout au long de l'année,
- avons-nous pu débiter le travail d'élaboration d'un répertoire de l'hébergement en lien avec les maisons des Solidarité d'Athis Mons, de Draveil de Montgeron et de Brunoy,
- avons-nous pu mener à terme notre évaluation externe et commencé le long chemin qui mène à l'aboutissement du plan d'action,
- avons-nous pu signer de nouvelles conventions avec nos partenaires (ateliers collectifs, accompagnement social lié au logement, AVDL, permanences psychologiques sur site),
- avons-nous pu promouvoir la laïcité par l'intervention de monsieur Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire National de la Laïcité, lors de notre dernière Assemblée Générale....

L'établissement PEREN-ANTEA reste en danger, le dispositif Logis Mons se maintient, le Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation de Femmes Solidarité consolide ses bases, mais nous devons rester positifs, faire preuve d'ingéniosité, d'optimisme, d'envie ; Parce que l'Association Communauté Jeunesse, c'est avant tout 1075 ménages accompagnés par le CHRS Communauté Jeunesse, le dispositif Logis Mons, le PEREN, ANTEA, le LAEO, le CHRS Femmes Solidarité, ce, tout au long de l'année.

Alors restons solidaires !

Pascale Fourrier - Directrice

## I. COMMUNAUTE JEUNESSE



Admis

- **56 ménages** admis
- 32 en CHRS
  - 5 en accueil d'urgence
  - 19 sur Logis Mons
- **104 personnes** admises
- 77 en CHRS *dont 37 enfants*
- 8 en accueil d'urgence *dont 4 enfants*
- 19 sur Logis Mons *dont 1 enfant*



Hébergés

- **125 ménages** hébergés
- 86 en CHRS
- 9 en accueil d'urgence
- 30 sur Logis Mons
- **236 personnes** hébergées
- 185 en CHRS *dont 84 enfants*
- 12 en accueil d'urgence *dont 4 enfants*
- 39 sur Logis Mons *dont 7 enfants*



Sortis

- **50 ménages** sortis
- 32 du CHRS
- 6 de l'accueil d'urgence
- 13 du Logis Mons
- **99 personnes** sorties
- 73 du CHRS *dont 31 enfants*
- 9 de l'accueil d'urgence *dont 4 enfants*
- 17 du Logis Mons *dont 4 enfants*

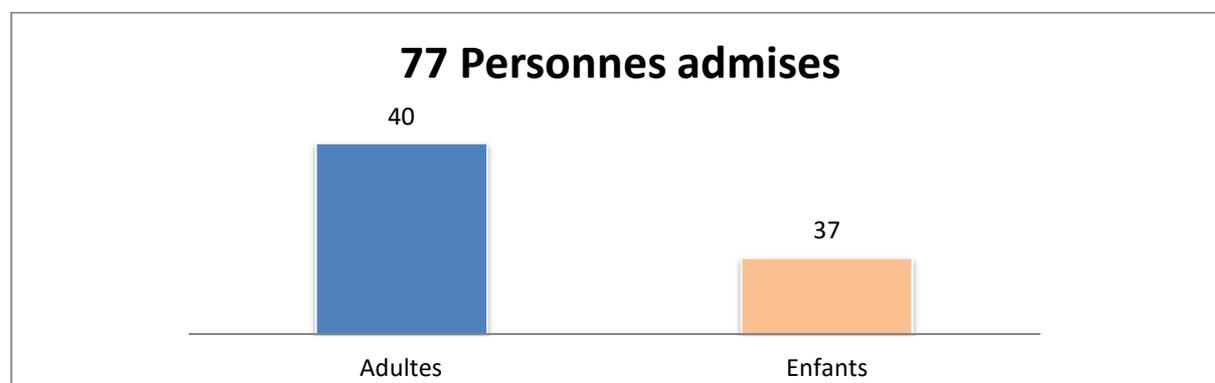
	Réalisées	A réaliser	Nombre de places
Nombre de journées sur le <b>CHRS</b>	<b>40 3636</b>	41 610	114
<b>Taux d'occupation %</b>	<b>97,00 %</b>		
Nombre de journées sur l' <b>Accueil d'urgence</b>	<b>1 178</b>	1 460	4
<b>Taux d'occupation %</b>	<b>92,67 %</b>		
Nombre de mesures <b>ASLL Projet</b> sur le <b>Logis-Mons</b>	<b>157</b>	168	17 ménages
<b>Taux d'occupation %</b>	<b>93,45 %</b>		

## CHAPITRE 1 : L'HEBERGEMENT D'INSERTION (CHRS)

		Studio ADOMA	Studio T1	T2	T3	T4	Total
CHRS	Antenne Vallès	1	14	4	5	4	28
	Antenne Caron	8	13	5	2	0	28
Total		9	27	9	7	4	56

L'association dispose de 114 places en CHRS qui sont réparties sur 9 studios Adoma, 27 studios, 4 appartements de types T2, 7 de type T3 et 4 de type T4. Sur Le CHRS la grande majorité sont des appartements en ville mais il existe deux structures collectives de 10 studios sur deux sites distincts.

### 1. LES ADMISSIONS

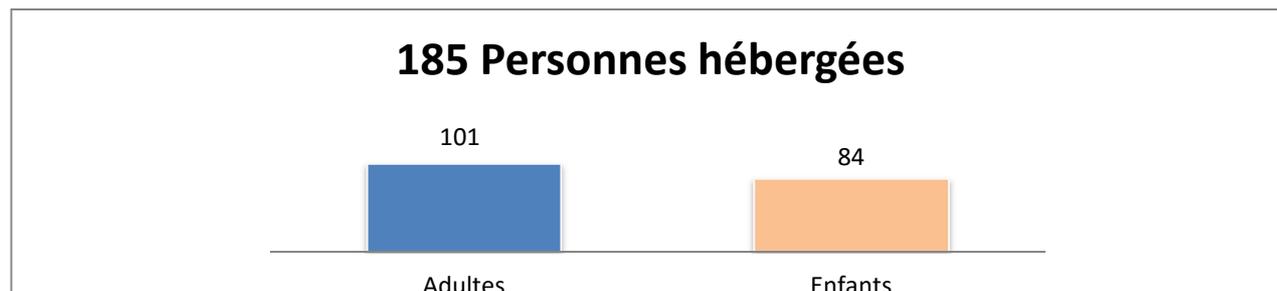


En 2015, 77 personnes ont été admises, qui sont répartis en 32 ménages, soit 6 hommes isolés, 5 femmes isolées, 1 couple 15 familles monoparentales et 5 biparentales. A l'origine de l'orientation des 32 ménages sur le CHRS on retrouve le SIAO pour 19 ménages, 5 ont été orientées par le Logis Mons, 4 par l'urgence, 1 par femme solidarité, 2 par l'insertion toutes ces orientations sont interne à l'association et 1 d'une MDS.

Compositions familiales	Personnes seules	Couples Familles	Total
Isolé homme	6		6
Familles monoparentales		15	15
Isolé femme	5		5
Familles biparentales		5	5
Couples		1	1
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>32</b>

La situation des ménages avant l'admission se définit de la façon suivante : 15 ménages sont issus d'une structure médico-sociale, 5 étaient hébergés chez un tiers, 4 ont subi une rupture familiale, 3 étaient sans abri, 2 sont victimes de violence familiale, 2 ont subi une perte de logement et 1 a été orienté par le logis mons.

## 2. LES PERSONNES HERBERGEES



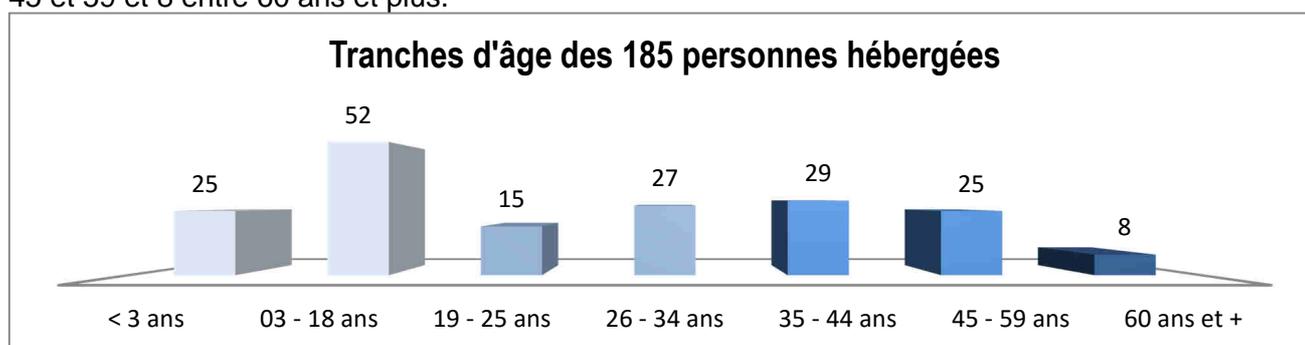
En 2015, 185 personnes (86 ménages) ont été hébergées (161 en 2014) dont 41 hommes soit 23%, 60 femmes soit 32% et 84 enfants soit 45 %. La composition des ménages se repartie en 23 hommes isolés, 17 femmes, 2 couples, 13 familles biparentales et 31 monoparentales. La grande majorité des ménages est originaire de l'Essonne : soit 82.

Compositions familiales	Personnes seules	Couples Familles	Total
Isolé homme	23		23
Familles monoparentales		31	31
Isolé femme	17		17
Familles biparentales		13	13
Couples		2	2
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>86</b>

Les familles monoparentales (36%) sont majoritairement présentes ce qui souligne la fragilité des situations. Le travail ne se situe pas seulement autour de la réinsertion ou le soin mais est aussi une prise en compte des difficultés de la relation entre parents et enfants, parfois difficile quand on se retrouve parent unique.

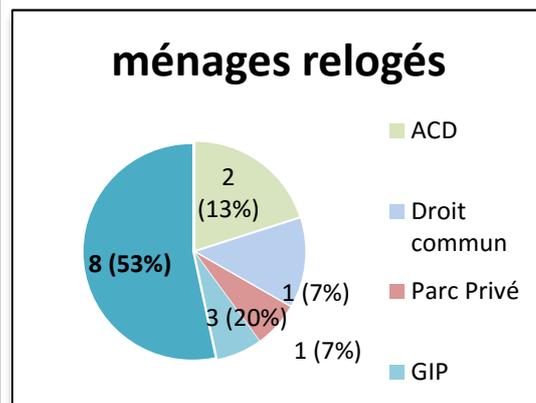
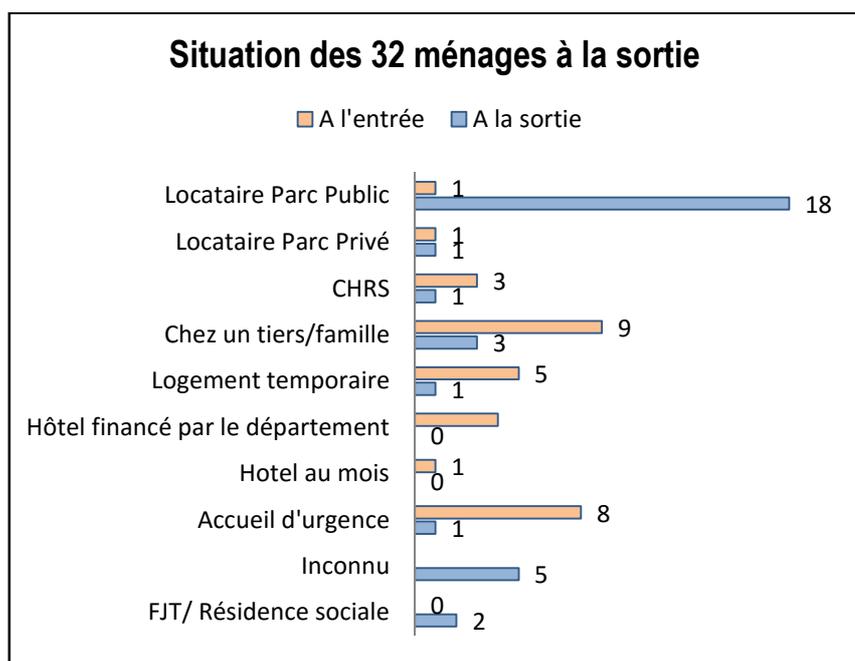
Origine Géographique	Nbr
Essonne	82
Pays Hors Union Européenne	1
Ile de France hors Paris	1
Province	1
Paris	1

L'âge des 185 personnes accueillies : Pour les enfants : 25 ont moins de trois ans, 52 ont de 3 à 18 ans. Pour les adultes 19 personnes se situent entre 19 et 25 ans, 27 entre 26 et 34 ans, 29 entre 35 et 44 ans, 25 entre 45 et 59 et 8 entre 60 ans et plus.



### 3. L'ACCOMPAGNEMENT EN CHRS : 5 MISSIONS

#### 3.1. Accès au logement

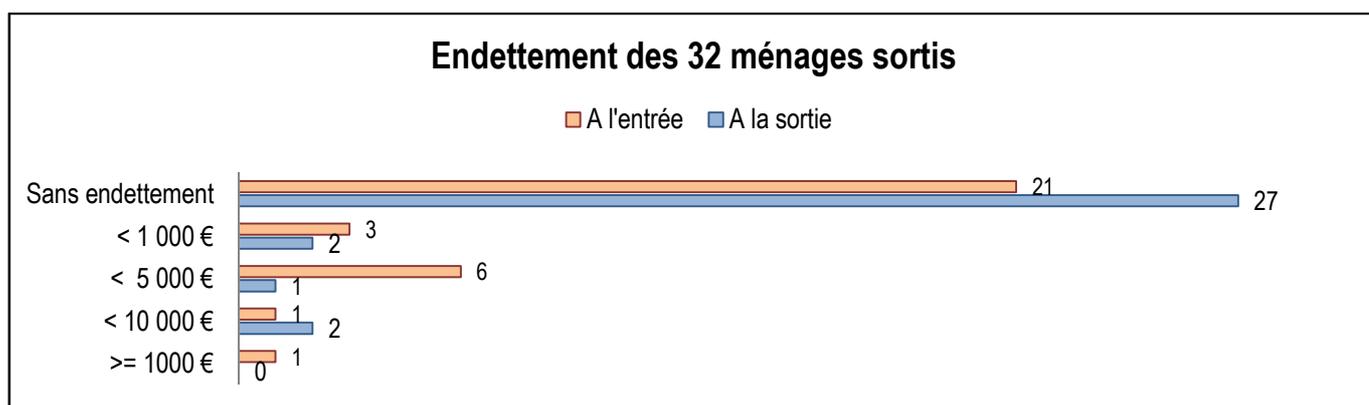


Accès au logement : 19 ménages ont été relogés

Le soutien éducatif autour du relogement des personnes accueillies est un axe essentiel de l'accompagnement proposé. La situation des ménages à la sortie du dispositif est sensiblement, en terme de chiffre, la même que l'année 2014. 19 ménages sur 42, (soit 21%) sortants ont été relogés sur le parc public.

Au-delà du chiffre on mesure la complexité de cet accompagnement par le nombre de démarches effectuées liées à ce domaine, il n'est pas seulement question de remplir un dossier de demandeurs de logements mais de tenter de régler les difficultés antérieures liées au logement. L'équipe éducative peut à l'occasion de ces échanges avec les personnes hébergées voir apparaître des difficultés comme un endettement que les personnes ont du mal à évoquer. Le logement signifie pour certains l'autonomie. Mais le fait à plus ou moins long terme de se retrouver sans accompagnement social ou éducatif, peut être une difficulté supplémentaire pour le public. Il est question alors d'orientation sur des structures intermédiaires comme des maisons relais ou résidences sociales. Il est des personnes pour lesquelles l'accès à l'autonomie complète est une réalité difficile à surmonter.

Cela souligne les difficultés multiples des personnes face au relogement, parfois cumulatives, comme les difficultés face à la solitude de personnes isolées sans liens familiaux ou sociaux, les troubles psychologiques, les addictions. Ce travail autour du relogement sans le partenariat comme celui du CRE (Collectif Relogement Essonne) n'atteindrait pas ce résultat.



Madame N. est accueillie, avec son fils de 7 mois, sur une place d'urgence en Octobre 2013. Six mois après son entrée, nous lui proposons d'intégrer un studio sur une place d'insertion. La question du relogement est très vite abordée dans l'accompagnement social. Madame a un CDI de 20h par semaine et des ressources stables. La demande de logement social est donc mise à jour et nous instruisons un dossier ACD.

En décembre 2014, Madame apprend qu'elle attend un deuxième enfant. Nous ajoutons cet élément à ses différentes demandes. Madame a hâte d'être relogée, d'être autonome.

En avril 2015, la proposition tant attendue arrive. J'accompagne Madame lors de la visite du logement. L'appartement est plutôt en bon état mais trop petit pour une mère avec 2 enfants. Madame refuse donc cette proposition.

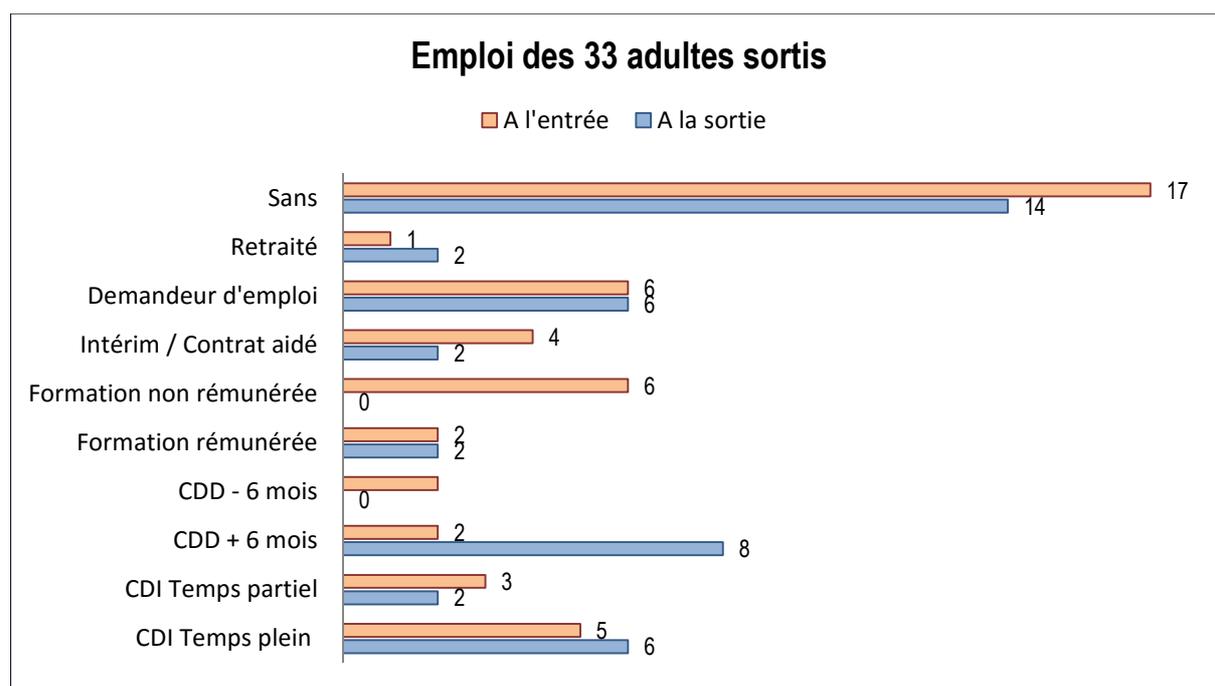
En septembre 2015, elle est de nouveau positionnée sur un logement. Je sens rapidement une réticence de sa part mais elle ne souhaite pas s'exprimer. C'est lors du trajet pour aller visiter le logement qu'elle me dit qu'elle appréhende de vivre au 12<sup>ème</sup> étage d'un immeuble, qu'elle a peur que ses enfants tombent par la fenêtre. La visite de l'appartement se passe plutôt bien, il est spacieux, adapté, mais Madame reste fermée. Elle souhaite refuser le logement. Nous contactons nos partenaires pour savoir si une solution peut être envisagée, si ce refus est acceptable, ce qui n'est pas possible. Plusieurs entretiens sont organisés avec Madame pour lui exposer les risques qu'elle prend si elle refuse cette proposition, notamment la radiation des dispositifs de logement.

L'accompagnement de Madame N devient tendu de par sa volonté de refuser ce logement, elle n'entend rien de nos arguments mais montre une certaine agressivité, et nous culpabilise en nous rendant responsables d'un éventuel accident. Il a fallu alors la voir assez fréquemment et osciller entre bienveillance devant sa crainte d'un accident et une certaine fermeté devant le risque d'une radiation. Madame finit par accepter de déposer le dossier en espérant que le bailleur ne le choisisse pas. La déception se lie sur son visage lorsqu'elle se présente sur le service avec la réponse positive du bailleur. Elle signe son bail avec les larmes aux yeux en décembre 2015.

Il a semblé nécessaire de mettre en place un AVDL pour consolider l'entrée dans le logement et nous avons pu vérifier, alors, qu'elle vivait un peu plus sereinement la situation.

*Elodie Thoison - CESF sur l'antenne Caron*

### 3.2. L'emploi des adultes sortis

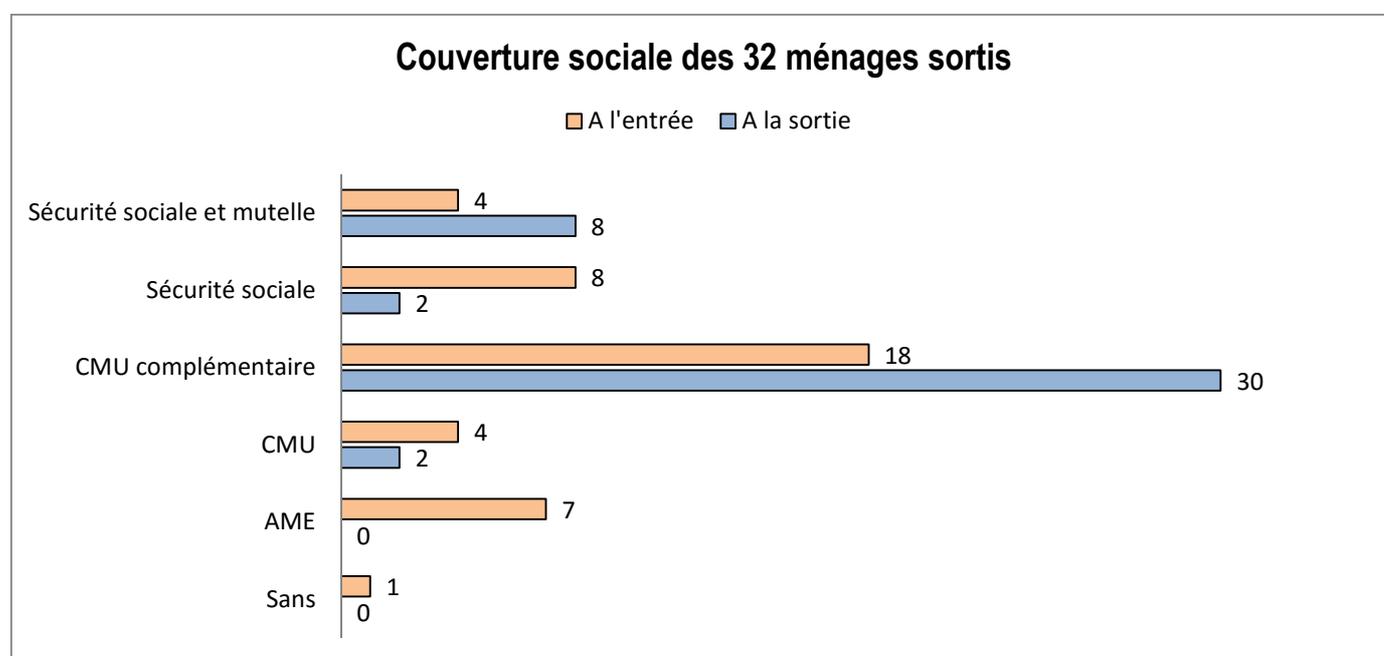


L'analyse des chiffres vis-à-vis de l'emploi entre l'entrée et la sortie souligne la tension qui existe autour de l'emploi. A la sortie du dispositif nous constatons un seul CDI et six CDD, si l'on comptabilise tous les emplois tels les temps partiels, les missions d'intérimaires, 42 % des personnes sont en situation d'emploi à la sortie du CHRS.

Cette difficulté à s'inscrire dans l'emploi peut s'expliquer par le fait que le public est souvent un public éloigné de l'emploi de par son parcours : fragilité personnelle, situations administratives précaires ou nouvellement acquises. Souvent les personnes sont depuis longtemps sans emploi ou ne possèdent pas de qualifications, ce qui complexifie l'accès à l'emploi dans un contexte déjà difficile. Un travail de partenariat avec des entreprises d'insertion est un des éléments qui facilite le retour à l'emploi des personnes. A cela viennent s'ajouter parfois des complications de santé où là aussi il est nécessaire de faire appel à un réseau spécialisé pour permettre le retour à l'emploi. Il est parfois nécessaire de mettre en place la reconnaissance d'un handicap (AAH).

Pour toutes les personnes nouvellement régularisées l'accès à l'emploi est aussi difficile. Concernant les mères les faits de ne pas pouvoir bénéficier facilement de mode de garde, ou de se voir proposer des emplois à temps partiels sur des horaires difficilement compatibles avec le rythme d'un enfant complexifient la situation.

### 3.3. La couverture sociale des ménages sortis



L'accompagnement éducatif autour de la santé est de deux ordres. Le plus souvent, il est question dans un premier temps d'aborder le côté administratif de la santé avec l'ouverture ou le rétablissement des droits. Le parcours des personnes les amenant pour certains à ne plus se préoccuper de leurs situations administratives, les laisse perdues face à ce type de démarches. Certaines par leur situation administrative n'avaient pas d'accès aux soins facilement.

L'autre aspect de la prise en charge éducative autour du soin, est de pouvoir aborder les problèmes de santé. Certains présentent un état de santé préoccupant mais le reconnaissent difficilement et ne s'en préoccupent pas réellement.

Lorsqu'il est question du soin d'ordre psychique ou des problèmes d'addiction la mise en place d'un suivi est là très problématique. Certaines personnes en souffrance psychique sont dans le déni de leurs difficultés. Le travail éducatif autour de la santé est de pouvoir garantir les droits administratifs mais aussi d'accompagner l'accès aux soins avec toutes les difficultés que cela pose.

Monsieur L (48 ans) est en errance jusqu'à son entrée en CHRS. Il a été orienté par le 115 et est accueilli le 24/12/2012 sur une place d'urgence au sein d'un collectif.

Nous observons, rapidement, que M. L a besoin d'un accompagnement soutenu qui comprend un soutien social mais également une aide pour la gestion administrative et financière. Monsieur perçoit l'allocation de retour à l'emploi et ne parvient pas à régler sa participation financière à l'hébergement. En 2013, monsieur se retrouve régulièrement sans ressource pour faire des courses alimentaires et ne parvient pas à régler ses dettes.

De même, monsieur est radié de sa mutuelle suite à un défaut de paiement. Il accumule les dettes hospitalières car, à de nombreuses reprises il se met en danger et est hospitalisé. En janvier 2013, monsieur se présente au CHRS avec plusieurs blessures. Il est régulièrement amené aux urgences de Juvisy-sur-Orge. En février 2013, monsieur fait une chute dans l'Orge, il est repêché par un passant. Suite à cela, monsieur est hospitalisé à l'hôpital de Longjumeau car il était en hypothermie. Face à la gravité des incidents, il demande à faire un séjour en institution lié à sa dépendance à l'alcool et son état psychique. Monsieur sera admis pendant 15 jours à l'hôpital Barthélémy Durand (Etampes).

Entre avril et juin 2013, monsieur est victime d'une agression dans une gare RER. Dans cette même période, il chute dans les escaliers du métro et est transporté aux urgences. Il ne souhaite pas faire d'examen car il ne veut pas engager de frais. Monsieur ne désire pas reprendre de mutuelle car il considère que c'est un coût trop important. Il reprend une mutuelle au mois d'aout 2013 suite à de nombreuses discussions autour de ses dettes et des accidents dont il était victime.

En parallèle, monsieur est dans « la pensée magique » par rapport au travail. Nous l'avons orienté à une réunion d'information du PLIE afin qu'il évalue ses capacités. Monsieur évoque ses difficultés de concentration dues à son traitement. Courant mai, monsieur nous a transmis la notification attestant qu'il a une reconnaissance de travailleur handicapé. Il n'avait pas connaissance de la signification de cette notification ni de ses droits ouverts à AAH. Ses droits AAH n'étaient plus d'actualité, nous avons donc effectué une nouvelle demande.

Par ailleurs, durant l'année 2013, nous avons travaillé la nécessité de mettre en place une demande de curatelle. Malgré nos interventions, monsieur ne gère pas son budget. Monsieur dépense la totalité de ses ressources avant le 10 de chaque mois et ne peut subvenir à ses besoins alimentaires. Egalement, nous avons observé que monsieur a besoin d'un soutien pour gérer l'ensemble de ses démarches administratives afin que ses droits soient actualisés. Constatant ses difficultés, il souhaite rencontrer un mandataire judiciaire afin qu'il lui explique en quoi consiste son travail. En septembre 2013, monsieur effectue la demande de mise sous protection. Un mandataire indépendant est nommé en décembre 2013.

Egalement monsieur n'entretient pas convenablement son lieu de vie. Monsieur évoque la difficulté de se réapproprier les normes de propreté et de bien être étant donné sa longue période d'errance. Nous mettons en place un planning et des passages réguliers. Le cadre que lui assure le centre d'hébergement permet progressivement à monsieur d'acquérir un rythme concernant son hygiène de vie (repas, hygiène, coiffeur, entretien de sa chambre...). Par la suite, monsieur L est accueilli sur une place d'insertion. Il évoque un mieux-être, fait des projets et mets en œuvre différentes démarches de santé et administratives. Il investit très bien son lieu de vie et démontre une meilleure gestion de son quotidien. Il a parfois besoin qu'on lui rappelle d'effectuer le ménage. Il continue de participer activement aux réunions et activités collectives organisées par le CHRS.

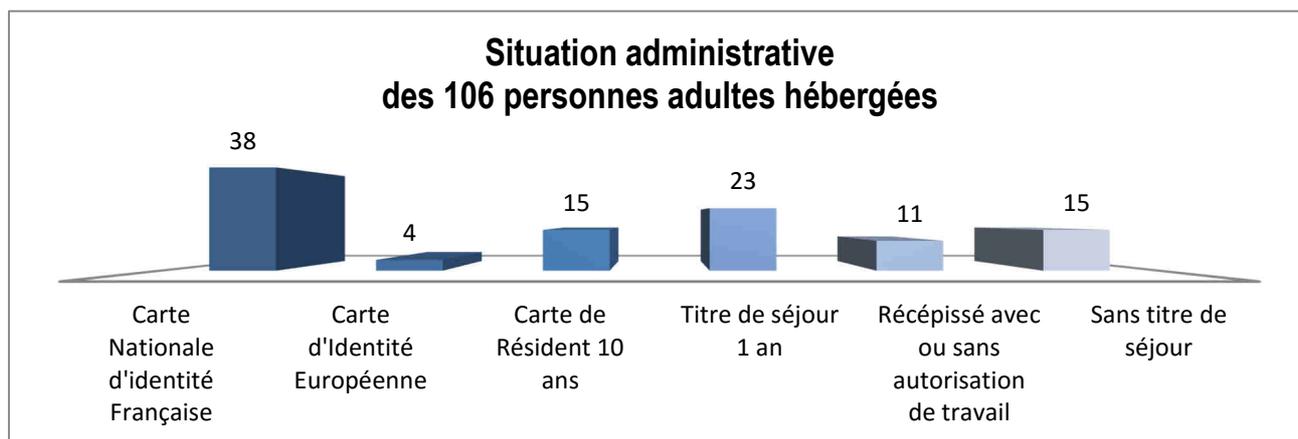
En parallèle, monsieur rencontre et contacte le mandataire selon ses besoins. Il gère mieux son budget depuis qu'il dispose d'une petite somme par semaine. Sa consommation d'alcool n'est plus massive. Monsieur gère mieux sa dépendance, il rencontre à plusieurs reprises le CSAPA d'Athis-Mons afin de parler de sa consommation. Monsieur n'est plus victime d'accidents et d'agressions comme cela a pu être le cas auparavant.

Sa situation évolue et monsieur formule des projets à plus long terme. Monsieur souhaite rester au sein d'une structure qui lui permette d'avoir un espace individuel et des espaces collectifs où il peut se lier avec d'autres personnes. Nous avons donc proposé à monsieur d'effectuer une demande au sein d'une maison relais. Monsieur émet le souhait de se rapprocher de ses parents qui résident à Rochefort. Ceux-ci soutiennent son projet et expriment leur enthousiasme.

Monsieur L a intégré la maison relais de Rochefort le 30/11/2015.

Mme ROCHEREAU Emeline

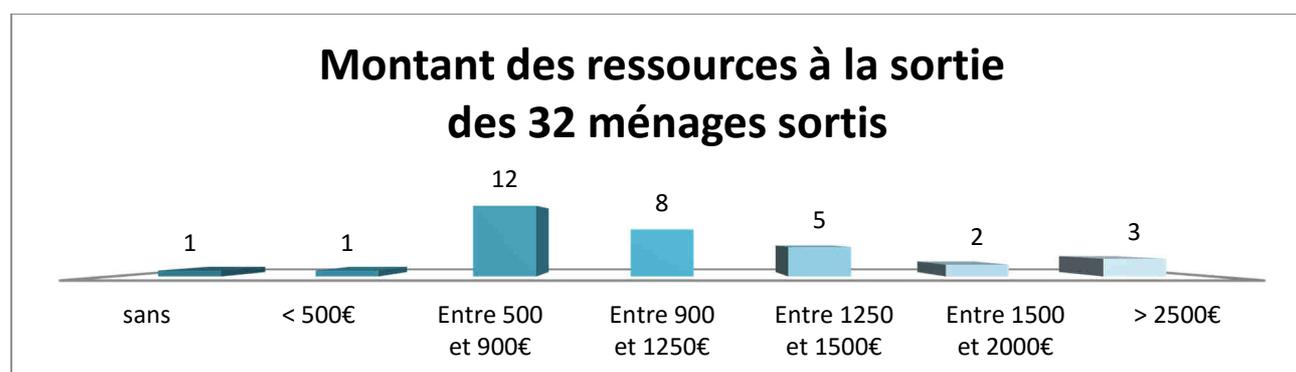
### 3.4. L'accès aux droits



Le CHRS de Communauté Jeunesse se définit comme inconditionnel quant à ses critères d'admissions, ce qui l'amène à accueillir des personnes en situation irrégulières, ou dans une procédure de régularisation. Cet accompagnement nécessite un soutien au niveau des démarches qui peuvent être très longues et compliquées.

L'accompagnement autour des droits ne concerne pas uniquement l'accompagnement dans des démarches de régularisation mais aussi de démarches autour de questions de droits liées à leur vie passée et aux difficultés engendrées. Cela recouvre des domaines très différents comme les questions juridiques autour de séparation, de garde d'enfants mais aussi de statuts particuliers comme la mise en place de tutelle.

Les démarches sont multiples en fonction des situations des personnes dont le parcours a entraîné des difficultés tant sur le plan matériel, administratif ou de santé personnelle. Les personnes peuvent avoir négligé de prendre en charge des démarches nécessaires à la résolution de certaines de leurs difficultés par découragement, méconnaissance. Le travail de l'équipe est alors de les soutenir et de tenter de simplifier leurs situations vis-à-vis des toutes les obligations, qu'elles soient judiciaires ou administratives.



C'est en octobre 2012 que nous accueillons Madame S. sur le collectif Caron. Elle arrive seule et attend un enfant. Chaque jour, un homme se présente à l'accueil afin de rendre visite à Madame et lui apporte des provisions. Il s'agit du père du futur enfant.

Très vite, le couple formule une demande de vie commune auprès de nos services. Ainsi, ils intègrent un studio plus spacieux. Jusqu'ici tout va bien pourtant la situation administrative de Monsieur représente un frein à l'insertion de la famille. En effet, il est en situation irrégulière.

Monsieur souffre de cette situation. Pour lui, un père de famille est celui qui pourvoit aux besoins matériels du foyer. Monsieur se montre très volontaire et dynamique. Il se crée rapidement un réseau professionnel et ses activités lui permettent de subvenir aux besoins du foyer. Durant une année et demie, Monsieur reste en situation irrégulière avant de pouvoir déposer un dossier auprès de la préfecture. Pendant ce temps, la famille se construit, un équilibre s'installe... Il ne manque plus que ce document l'autorisant à séjourner en France.

Finalement, après toute une procédure, le travail porte ses fruits et Monsieur obtient son premier titre de séjour. Très vite il décroche des contrats de travail. En 2015, la famille s'agrandit, une autre petite fille née. Et c'est ainsi que la famille réunit toutes les conditions leur permettant d'accéder au logement. Ils s'installent et continuent leur route.

**Mélanie Bonnouvrier- Conseillère en Economie Sociale et Familiale**

---

### 3.5. Le soutien à la parentalité

Type de démarches	Nbr
Recherche de mode de garde	16
Aide à la scolarisation	6
Mise en place de suivi pédiatrique/PMI	9
Mesures de protection de l'enfance	6
Mise en place d'un suivi scolaire spécialisé	2

Si les personnes accueillies sur le CHRS demeurent principalement des adultes isolés, la présence des mineurs est en augmentation constante (51 en 2014, 84 en 2015), ces derniers constituant aujourd'hui 45 % du public. De plus, le nombre de familles hébergées est également en augmentation (33 en 2014, 44 en 2015) dont plus de 70% sont représentées par des foyers monoparentaux.

Cette évolution invite les travailleurs sociaux du CHRS à travailler plus encore sur les problématiques qui concernent la fonction parentale, le suivi des enfants et leur place dans l'institution. Quand des difficultés sont repérées et doivent être travaillées, ce soutien auprès des parents et l'accompagnement des enfants ne peuvent s'effectuer que par la mobilisation des dispositifs spécialisés (PMI, Crèche, Ecole) ou d'interventions socioéducatives (AED, AEMO).

Dans un contexte institutionnel où prime le projet d'insertion ; l'établissement inscrit le soutien à la parentalité dans son projet comme axe de travail et considère l'enfant comme un sujet à part entière ayant droit à des conditions qui favorisent son épanouissement. Sa place se pense alors dès l'admission (livret d'accueil enfant ; entretien particulier) et dans son inscription dans le projet élaboré avec ses parents (objectifs et bilans individualisés).

---

**Madame K. et sa fille sont orientées auprès du service Caron en Novembre 2011, elles étaient alors âgées respectivement de 38 ans et de 2 ans. La décision de quitter le domicile familial a été prise sans en informer son compagnon, père de son enfant.**

**Madame évoque un contexte familial conflictuel apparu à la naissance de leur fille. Durant l'entretien d'admission, Elle évoque des pressions psychologiques. Monsieur régie le fonctionnement de la maison en allant jusqu'à limiter l'accès au frigo et le temps passé dans la salle de bain. Cette emprise est exacerbée par l'irrégularité de séjour de Mme K. Monsieur la renvoie fréquemment à sa situation de sans papier.**

Les premiers entretiens éducatifs sont imprégnés par ce parcours douloureux. Nous constatons que ces privations des plus élémentaires ont été des facteurs déterminants ayant conduit à la détérioration de son estime de soi. Elle se traduit par une forte tendance à la dévalorisation et par une incapacité à agir pour elle-même. Ces observations permettent d'élaborer des hypothèses, de les verbaliser et d'élaborer des axes de travail. La relation éducative s'articulera autour de sa capacité à sortir de ce schéma de défiance pour aller vers une relation de coopération. L'émergence de ce mécanisme transférentiel s'avérera déterminant dans l'élaboration du projet personnalisé.

Les objectifs s'articulaient autour de la mise en place d'un suivi psychologique (PEREN) et d'un soutien à la parentalité.

Les démarches liées à la régularisation ayant été effectuées et permettant une certaine sérénité. L'intervention éducative consistera à accompagner madame vis-à-vis de sa fille. Il a été question de régulariser le départ du domicile et d'instruire auprès du juge des affaires familiales le droit de garde. La démarche a été ensuite de renforcer la relation mère-fille et d'organiser les modalités du maintien du lien avec le père de l'enfant. Madame s'est conformée à la décision du juge et a accepté l'idée d'un droit de garde occasionnel. Dans le même temps, elle a été accompagnée à des rencontres avec d'autres parents et sur des activités de loisirs organisées au sein de la commune.

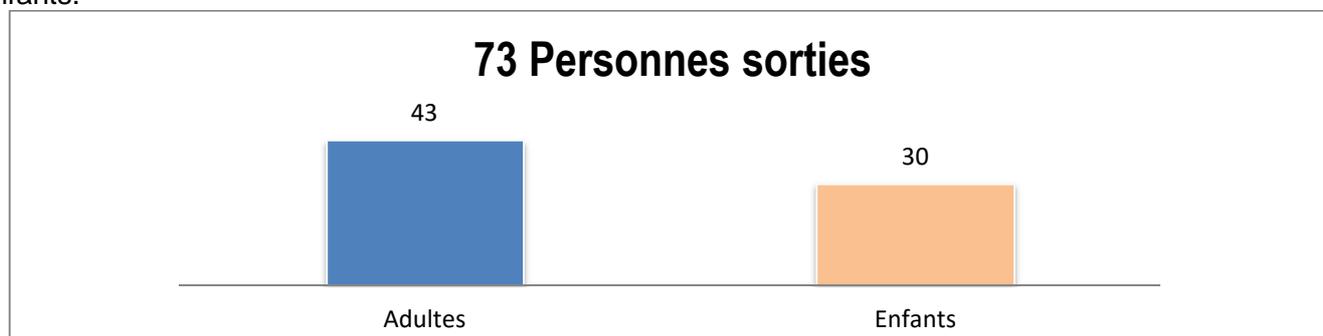
L'adhésion à un accompagnement social global, la régularisation du séjour et l'accès à un emploi qualifiant aboutiront à une confiance en sa capacité à faire par elle-même.

L'accueil de la famille durera quatre ans, il se ponctuera par un accès à un logement autonome et par la refonte d'un projet de famille.

Achour SLIMI - Educateur Spécialisé

#### 4. LES SORTIES

Pour l'année 2015 32 ménages sont sortis du CHRS soit 73 personnes réparties comme suit : 43 adultes et 30 enfants.



#### 5. FONCTIONS DU PSYCHOLOGUE AU CHRS

Il y a aujourd'hui trois postes de psychologue clinicien sur le service hébergement de l'association – lesquels permettent d'associer à la dimension socio-éducative du travail avec les personnes hébergées au CHRS, la dimension psychique à laquelle les éducateurs et travailleurs sociaux ont de plus en plus, de plus en plus affaire dans leur accompagnement au quotidien.

Outre donc, une mission clinique auprès du public accueilli et hébergé, les trois psychologues du CHRS ont une mission institutionnelle et d'interface avec les partenaires.

##### 5.1. Accueillir le public : favoriser la rencontre avec un psychologue

Il s'agit de favoriser la possibilité pour le public accueilli, d'une rencontre avec un psychologue. Ces rencontres ou entretiens peuvent avoir une visée psychothérapeutique ou une visée d'orientation vers une structure de soins; quand par exemple, il y a nécessité d'un traitement médicamenteux. Ce qui est aujourd'hui de plus en plus fréquent. Car, pour beaucoup de personnes hébergées, les problèmes d'hébergement et de logement résultent de difficultés psychiques voire psychopathologiques, causant une certaine précarité sociale.

La demande première des personnes orientées vers le CHRS n'étant certes pas de rencontrer un psychologue, il s'agit dans un premier temps, de faire une offre. Ce qui implique de penser les modalités de celle-ci : par exemple, la présence d'un psychologue au sein même de la structure où sont hébergées les personnes (cf. service Caron) peut ainsi faciliter une rencontre ; par ailleurs, une première rencontre avec le psychologue du service à l'arrivée de la personne sur le CHRS peut favoriser une « accroche » qui permettra ultérieurement à celle-ci de faire appel si nécessité il y a, de son côté. Le travail en lien avec les travailleurs sociaux est à cet égard primordial : très souvent, ceux-ci peuvent en effet aider, soutenir un premier contact avec le psychologue.

### 5.2. Avec l'équipe éducative institutionnelle : un éclairage clinique

Le psychologue participe aux réunions d'équipe de son service, lesquelles s'avèrent un temps pour les travailleurs sociaux, d'échange, de transmission et d'élaboration. Y participe également le chef de service. Le rôle du psychologue, dans ce cadre, est d'aider à un travail d'élaboration en commun ; c'est-à-dire, aider à repérer la complexité singulière des situations, favoriser une réflexion quant à l'enjeu du travail proposé aux personnes accueillies, au cas par cas. Il nous importe en effet, d'adapter la prise en charge à la personne - à partir de ce qu'elle nous indique, de ses accroches singulières...- et non l'inverse. Par ailleurs, le psychologue apporte un éclairage clinique, qui en contribuant à la prise en compte de la dimension psychique de la personne, peut ainsi aider, orienter le travail au quotidien des travailleurs sociaux.

### 5.3. Une fonction d'interface avec les partenaires

Le psychologue a également pour mission de faire le lien entre les secteurs du social et du soin, et en particulier la psychiatrie.

Ce travail de maillage importe en effet, voire s'avère la condition pour maintes personnes hébergées, pour qu'on puisse penser la question du relogement – celui-ci pouvant être cause d'angoisse voire raviver certaines fragilités.

## CHAPITRE 2 : L'ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil d'urgence se définit comme un accueil inconditionnel et immédiat.

Le CHRS « Communauté Jeunesse » est doté de places d'accueil d'urgence dont l'admission est effectuée après orientation du SIAO Urgence. Ce dispositif de 4 places intégrées à une structure d'accueil sur du collectif, a permis cette année l'accueil de 3 hommes, une femme isolée et de quatre femmes avec un enfant, tous accueillis en chambre individuelle. Soit au total 8 adultes et 4 enfants.

**La durée moyenne d'hébergement est de 2 mois et 24 jours pour les sortants sur l'année 2015.**

Cet accueil inconditionnel permet un hébergement immédiat dans un premier temps et ensuite de débiter une démarche d'évaluation de la situation pour une orientation ultérieure. Orientation qui s'effectue pour les femmes avec enfants sur le CHRS de la même structure.

Cette année suite à un appel à projet le C H R S a ouvert des places d'accueil d'urgence pour famille dans le cadre de la politique départementale de réduction d'accueil en hôtels. Ce dispositif a débuté en novembre et a permis à quatre familles de bénéficier d'un hébergement. Au total cela représente sur ce type d'accueil 22 places.

## CHAPITRE 3 : LOGIS-MONS

### 1. L'ACTIVITE FSL : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

Durant l'année 2015, les activités du service financées par le FSL 91 ont évolué considérablement. Les formes d'accompagnements sociaux proposés dans ce cadre tendent à s'inverser et de nouvelles formes d'interventions ont débutées au cours de l'année.

Le dispositif de logement temporaire fonctionnait sur une base de 32 logements temporaires depuis sa création en 2007. Au cours de l'année 2014, le service a été contraint de diminuer considérablement le nombre de logements loués pour l'activité d'accompagnement social lié au logement (ASLL) Aide au Projet. L'année 2015 a démarré avec 18 logements temporaires puis 4 nouveaux logements ont dû être restitués à leur propriétaire en mars 2015.

Ces évolutions sont principalement dues aux changements du nombre de mois/mesures accordés par le FSL 91 pour notre activité en 2014 et aux orientations politiques souhaitées.

Au niveau départemental, la priorité a été mise sur l'augmentation des mesures d'accompagnement social lié au logement Maintien concernant des ménages locataires et par conséquent la diminution des mesures d'Aide au Projet concernant des ménages hébergés en structure.

A la demande du FSL 91, nous avons donc augmenté tout au long de l'année 2015 le nombre de prises en charge d'ASLL Maintien. Le nombre de mesures orientées fut inférieur aux disponibilités mises en œuvre par notre service pour augmenter cette activité et de fait, inférieur à la convention passée entre le FSL et Communauté Jeunesse.

Au cours de l'année, nous avons mis en place des mesures d'ASLL Accès afin de poursuivre l'accompagnement des ménages non prioritaires DALO. Le service a souhaité effectuer ses mesures afin de favoriser la continuité du suivi social de ces ménages à ce moment clé de leur parcours d'insertion : l'accès au logement autonome.

Sur l'année 2015, le service a réalisé **366 mois mesures** (soit un manque de 64 mois/mesures) Nous avons réalisé 179 mois/mesures d'ASLL Maintien, 153 mois/mesures d'ASLL Aide au Projet, 25 mois/mesures d'ASLL Accès et 9 mesures d'ASLL Diagnostic Maintien.

#### 1.1. L'Accompagnement Social Lié au Logement Aide au Projet

##### **L'ASLL aide au projet du service Logis Mons**

Sur l'année 2015, le dispositif **a permis d'héberger 35 personnes, dont 7 enfants ce qui correspond à 27 ménages.**

Cela représente 141 mois/mesures sur l'ensemble des mesures d'ASLL Aide au Projet effectués par le service en 2015.

Au cours de l'année, ce sont **15 nouveaux ménages qui ont été accueillis** sur le Logis Mons soit :

- 11 hommes seuls
- 3 femmes seules
- 1 famille monoparentale

Parmi ces **15 nouveaux ménages**, 3 sont sortis du dispositif la même année de leur arrivée. Leur durée de séjour est très courte.

Au cours de l'année 2015, **13 ménages sont sortis** du dispositif.

La durée moyenne de séjour des ménages sortis est de 18 mois en 2015.

- Les hébergements proposés

L'offre de logement temporaire au 31 décembre 2015 se décline comme suit :

- 10 appartements (9 studios et 1 T3) du parc public ou privé pour personnes seules et familles
- 2 appartements Adoma (1 studio et 1 T1Bis) pour personne seule et famille sur la résidence d'Athis-Mons)
- 2 chambres Adoma pour hommes seuls sur la résidence de Montgeron

- Les demandes reçues en 2015

Les 15 nouveaux ménages accueillis sur le dispositif de logement temporaire en 2015 ont tous été orientés par le SIAO Insertion.

**27 ménages suivis en 2015**  
(28 adultes et 7 enfants)

Homme Isolé	15
Femme Isolée	7
Monoparentale 1 enfant	3
Monoparentale 2 enfants	1
Couple 2 enfants	1
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

Tranches d'âge	Personnes	Pourcentage
< 3 ans	2	29%
03/17 ans	5	71%
18/25 ans	1	4%
26/35 ans	11	39%
36/45 ans	11	39%
46/55 ans	3	11%
55 ans et +	2	7%
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	

Moyenne d'âge adulte :  
**39 ans**

- Motifs d'admission des ménages entrés en 2015

Sortie de structure d'hébergement dont	7
• Structure d'urgence	2
• Sortie de CADA	3
• Sortie de CHRS	2
Sortie d'hôtel financé par le CD	1
Fin d'hébergement chez des tiers	2
Sans hébergement, Errance	4
Violences conjugales	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

*Nous observons une réelle précarisation des situations d'hébergement des personnes admises sur ce dispositif. 47% des ménages admis sont en situation d'urgence ou de grande précarité : 27% des ménages sont en errance contre 10% en 2014, 13% pris en charge par le 115 en place d'urgence, un ménage est pris en charge à l'hôtel depuis plus d'un an.*

- Le niveau de ressources à l'entrée

Niveau de ressources	Nombre de ménage			
	Couple + 2 enfants	Mono + 2 enfants	Mono + 1 enfant	Personnes isolées
500 à 900	0	0	0	8
900 à 1250	0	1	1	8
1250 à 1500	1	0	2	6

36% des personnes seules hébergées possèdent des ressources inférieures à 900 euros au moment de leur arrivée.

Nous observons que 73 % des personnes seules possèdent des ressources inférieures à 1250 euros. Ce constat met en évidence la difficulté à accéder à un logement autonome pour les personnes seules notamment pour les raisons suivantes : droits aux aides au logement restreints voire inexistantes, charges annexes à assumer seules, prix des loyers qui restent élevés par rapport aux ressources...

- Niveau d'endettement à l'entrée

30% des ménages accueillis en 2015 sont en situation d'endettement ou de surendettement.

Le nombre de ménages en situation d'endettement est en diminution : 59% en 2014, 52% en 2013. Une des raisons pouvant expliquer ce changement est la diminution de la durée d'hébergement à deux ans et par conséquent des exigences plus élevées à l'admission.

- Caractéristiques des ménages sortis en 2015

### 13 ménages sortis

(13 adultes, 4 enfants)

- Situation des ménages par rapport au logement à la sortie

85% des ménages sortis ont eu accès à un logement durable et autonome (60% en 2014). Le reste des ménages sortis ont eu accès à un hébergement chez des tiers.

- Les dispositifs ayant permis l'accès au logement

Les dispositifs	Nombre
Les Accords Collectifs Départementaux	2
GIP/Action logement	0
DALO	5
SYPLO	2
Partenariat avec le CRE - Bailleur direct	2
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

- L'accompagnement social suivant l'accès au logement

Nous constatons que 64% des ménages relogés ont bénéficié d'un accompagnement social après leur signature de bail par notre service (mesure AVDL, ASLL Accès ou FNAVDL). Ce constat met en évidence que malgré l'accès au logement autonome, il est souvent nécessaire de maintenir l'accompagnement social afin de s'assurer de la consolidation de la situation des ménages. Il s'agit pour la majorité des ménages de leur premier logement autonome. Pour 71% d'entre eux, l'accompagnement ne concerne que les démarches liées directement à l'accès au logement durant les six premiers mois suivants la signature de bail.

### L'ASLL aide au projet en Résidence Sociale

En fin d'année 2015, le FSL 91 nous a orienté des ménages accueillis en résidences sociales afin de mettre en place une mesure d'ASLL Aide au Projet. Sur 2015, cette nouvelle activité concerne 4 ménages. Cela représente 12 mois/mesures sur l'ensemble des mesures d'ASLL Aide au Projet effectués par le service en 2015.

Ces 4 nouveaux ménages se composent ainsi :

- deux femmes isolées
- deux hommes isolés

L'accompagnement de ces 4 ménages se poursuit au 31 décembre 2015.

#### 1.2. L'Accompagnement Social Lié au Logement Maintien

- Quelques chiffres concernant les mesures pour l'année 2015

En 2015, **25 ménages** (17 ménages en 2014, 10 ménages en 2013) ont été accompagnés dans le cadre de ce dispositif, ce qui représente **183 mois/mesures**, 156 mois/mesures en 2014.

**15 nouveaux ménages** ont bénéficié d'une mesure en 2015, dont 4 ménages à la suite de la réalisation d'un diagnostic social. Deux diagnostics n'ont pas été suivis d'accompagnement, car cela ne se justifiait pas.

En 2015, **11 ménages** sont sortis de ce dispositif. Parmi eux :

- 2 ménages relogés dans des logements plus adaptés, avec des mesures d'ASLL Accès.
- 1 ménage à la suite d'une mesure d'accompagnement de 24 mois qui correspond à la durée maximale financée.

La durée moyenne de suivi des **11 ménages** sortis, est de **15 mois**.

- Origine et motifs de l'orientation

Les ménages sont tous orientés par le FSL91. Parmi les 15 nouveaux ménages accompagnés en 2015, 9 étaient en procédure d'expulsion (du commandement de payer au concours de la force publique).

- Caractéristiques des ménages suivis en 2015

L'action a concerné **25 ménages**, soit **72 personnes**. Ces **ménages** se trouvent dans des situations familiales hétérogènes, puisque l'on dénombre parmi eux :

- 6 ménages isolés (dont 4 hommes et 2 femmes),
- 5 couples dont un sans enfant, et 4 de 2 à 7 enfants à charge,
- 14 familles monoparentales (soit 12 femmes et 2 hommes ayant entre 1 et 4 enfants à charge). Dont **8 familles avec des enfants majeurs à charge**.

- Emploi des personnes suivies

Emploi	ASLL Maintien		
CDI temps plein	11	Demandeur d'emploi	5
CDI temps partiel	3	Sans	5
CDD	3	Formation / Stage	0
Intérim / Contrat aidé	1	Retraite	2
<b>Total</b>			<b>30</b>

Seuls 36% des adultes ont un CDI temps plein. 23% sont dans une situation d'emploi précaire CDI temps partiel, CDD, intérim. 33% des adultes suivis en 2015 sont écartés du monde du travail. Ces situations précaires justifient les difficultés que rencontrent les ménages pour régler leurs charges liées au logement et leurs dettes.

- Situation au regard de l'endettement au début de la mesure

Endettement	ASLL Maintien
Sans endettement	3
< 5000 €	14
5000€ < dette < 10 000 €	3
> 10 000 €	5
<b>Total</b>	<b>25</b>

Ces dettes locatives sont souvent accompagnées d'autres dettes de consommation. Pour 11% des ménages, les dettes sont prises en compte dans le cadre d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

- **Fin de mesure en 2015**

**8 ménages** ont fait l'objet d'une fin de mesure en 2015 (11 en 2014).

Endettement	Entrée	Sortie
< 1000 €	0	1
>= 1000 €	8	1
Sans endettement	0	6
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

Sur les 8 ménages sortis en 2015, 6 ménages ont totalement soldé leurs dettes, un ménage avait un accord de prise en charge par le FSL après le relogement.

L'Accompagnement Social Lié au Logement est un atout majeur pour éviter les expulsions et rétablir le budget des ménages. Grâce à celui-ci, des familles ont pu entrer dans des logements adaptés lorsque la situation le nécessitait. C'est un nouveau départ pour ces familles redevenues totalement autonomes dans leur logement. Le partenariat entre la famille, le bailleur, le secteur et notre association rend possible cette autonomisation.

### 1.3. L'Accompagnement Social Lié au Logement ACCES

Sur l'année 2015, le dispositif **a permis d'accompagner 4 ménages dans le cadre d'un suivi ASLL Accès**. Cela représente 24 mois/mesures sur 2015.

Au cours de l'année, ce sont **4 ménages qui ont été suivis au moment de leur accès au logement avec un accompagnement social financé par le FSL 91** soit :

- deux femmes avec un enfant
- deux hommes isolés

L'accompagnement de ces 4 ménages est terminé au 31 décembre 2015.

## 1.4. Mission territorialisation

Une convention triennale a été signée pour la période 2014-2016 entre le Conseil Départemental, le FSL91 et 4 associations d'insertion par le logement dont Communauté Jeunesse.

### La formation des MDS

Une séance a eu lieu en 2015, trois autres sont programmées en 2016.

Nous avons proposé un tour d'horizon de l'ensemble des places d'hébergement d'insertion (CHU, CADA, CPH, centres maternels, stabilisation, CHRS, logement temporaire) ainsi que leur mode d'accès respectif.

### L'animation sur le territoire Nord Est Essonne.

A partir de Septembre 2015, Sophie MAHE, chargée de mission à temps partiel, a été mandatée pour travailler sur l'animation du territoire.

En octobre 2015, après concertation avec les responsables de MDS MME MALFITANO et MME JACQ, Communauté Jeunesse a fait le choix de travailler sur le lien entre les différents partenaires de son territoire : Athis-Mons, Savigny sur orge, Paray-vieille Poste, Juvisy, Draveil, Vigneux, Montgeron, Crosnes, Brunoy, Epinay sous Sénart, Quincy sous Sénart, Boussy-St-Antoine, Varennes-Jarcy.

Nous avons pour cela, proposé de répertorier dans un premier temps, l'offre d'hébergement (pour adulte) existante sur notre secteur.

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

### 2.1. L'accompagnement individuel

**54 ménages** ont été suivis dans le cadre d'une mesure d'AVDL (62 en 2014, 75 en 2013, 59 en 2012 et 27 en 2011).

L'action a permis de suivre de manière individuelle **54 ménages** qui se répartissent comme suit :

- 30 personnes seules; soit 12 femmes et 18 hommes
- 13 familles mono parentales
- 10 couples avec enfants

L'accompagnement individuel peut s'appliquer à différentes étapes du processus d'accès au logement :

**Action I :** l'accompagnement dans le logement pour des publics orientés par Communauté Jeunesse. Elle a concerné **25 ménages** en 2015 (27 ménages en 2014 et 19 ménages en 2013).

**Action II :** l'accompagnement vers le logement pour des publics orientés par la Commission de médiation de l'Essonne et par les résidences sociales (ADOMA, ADEF, ARAPEJ). Elle a concerné **29 ménages** en 2015 (35 ménages en 2014).

**77 personnes** ont participé aux **16 ateliers logement** (21 ateliers pour 75 personnes en 2014).

L'année 2015 marque la fin des prises en charge des mesures AVDL directement orientées par la COMEDE à notre service. Pour 2015, cela a représenté 9 ménages. La fin de ce dispositif est à mettre en corrélation avec la création du dispositif FNAVDL. Depuis la mise en place de ce dispositif le 1er janvier 2014, tous les ménages pour qui une préconisation d'un suivi social de type AVDL était conseillée par la COMEDE sont orientés vers un accompagnement FNAVDL.

Au cours de l'année 2014, **25 mesures ont débuté et 35 ont pris fin.**

La durée moyenne de suivi des mesures AVDL est de **10 mois** (9 mois en 2014 et 2013).

En 2015, 29 ménages (contre, **35 ménages** en 2014) ont été orientés par la COMEDE de l'Essonne ou par les résidences sociales (ADOMA, ADEF, ARAPEJ).

Pour 9 d'entre eux, il s'agit des ménages orientés par la COMEDE avant la mise en place du dispositif FNAVDL.

Pour les orientations faites par les résidences sociales, 20 ménages ont été suivis en 2015, soit :

- 8 par ADOMA,
- dont une mesure pour l'installation sur la RS
- 5 par l'ADEF,
  - 1 par ALFI,
  - 6 par ARAPEJ,

## 2.2. L'accompagnement collectif

Outre cet accompagnement individuel, cette action AVDL a permis de développer d'autres formes d'interventions sociales collectives, visant la participation active des ménages et leur responsabilisation dans le processus d'accès au logement.

Des ateliers collectifs de préparation à l'accès au logement ont ainsi été proposés aux ménages hébergés par l'association (CHRS, logement temporaire), leur permettant de clarifier, de dynamiser leur projet logement et impliquant une plus grande mobilisation dans leurs démarches de relogement.

Les ateliers doivent permettre aux participants :

- De connaître les droits et les devoirs du locataire
- D'établir des critères de choix qui tiennent compte de la réalité des offres
- De renforcer des apprentissages autour de la gestion du budget logement
- De préparer l'installation réelle dans le logement, de prévenir des accidents domestiques...
- De favoriser le maintien dans le logement par la prévention des impayés de loyers

- Synthèse des ateliers

L'année 2015, nous a permis de continuer le travail de partenariat avec la Mission Locale Nord Essonne, ainsi qu'avec l'association St Vincent de Paul et ADOMA d'Athis, mais aussi de mettre à jour les livrets remis aux participants lors de chaque atelier. Nous avons eu des réunions de travail avec l'ADEF Evry Hugo pour monter un projet avec cette résidence sociale.

Les ateliers ont représenté **16 actions** (20 actions en 2014) et **77 participants** contre 75 participants en 2014. Il y a en moyenne 5 personnes qui participent par atelier contre 4 en 2014.

Nous notons en revanche, une hausse 2,6% du nombre de participants. **18 personnes inscrites** ne sont pas venues. Le nombre de personnes inscrites qui ne viennent pas est important, il représente 19% sur le total des inscrits.

- Conclusions et perspectives

- Mise en place du partenariat avec ADEF
- Poursuivre le travail de partenariat avec les associations extérieures.
- Poursuivre l'ouverture des ateliers aux ménages non hébergés par l'association bénéficiant d'une mesure d'AVDL.
- Partenariat à développer avec l'ALJT

### 3. LE FOND NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (FNAVDL)

- Quelques chiffres pour l'année 2015

L'action a permis de suivre de manière individuelle **41 ménages** qui se répartissent comme suit :

Les **41 ménages** (24 ménages en 2013, 44 en 2014) suivis en 2015 représentent **135 personnes** (144 personnes; en 2014).

Parmi les **41 ménages** :

- 9 ménages ont été suivis dans le cadre d'un accompagnement vers le logement,
- 19 ménages dans le cadre d'un accompagnement lors et dans le logement,\*
- 13 ménages dans le cadre d'un accompagnement Vers et Dans le Logement.

Au cours de l'année 2015, 23 diagnostics approfondis nous ont été demandés, 1 diagnostic simple nous a été orienté, 1 diagnostic réalisé par une autre association nous a également été orienté.

- Intensité des mesures

Le diagnostic est une évaluation de la pertinence de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement au titre du FNAVDL, ainsi que du niveau d'accompagnement requis (suivi léger, moyen ou approfondi).

Au cours de l'année 2015, 16 **mesures** ont débuté et **34 mesures** ont pris fin. 24 ont débuté en 2014 et étaient encore en cours en 2015.

La durée moyenne des mesures FNAVDL ayant pris fin au cours de l'année 2015 est de **12 mois**.

Au cours de l'année 2015, sur les 41 familles, nous en avons accompagné :

- 8 en mesures approfondies
- 18 moyennes
- 15 légères

L'engagement pris par le dispositif est d'effectuer 21 mesures d'accompagnement et 4 diagnostics par mois.

#### 3.1. L'accompagnement individuel vers et dans le logement

En 2015, **41 ménages** ont bénéficié de ce dispositif.

- Composition familiale des ménages

La composition familiale des **41 ménages** se répartit comme suit :

- 11 personnes seules, dont 4 femmes et 7 hommes,
- 16 familles monoparentales,
- 13 couples avec enfants.
- 1 couple sans enfant

31% des ménages ont plus de 3 enfants :

- 4 femmes, avec respectivement 3, 4, 5 ou 6 enfants,
- 9 couples, avec respectivement 3, 4, 5, 6 ou 8 enfants.

- Parcours antérieur des ménages

Logement au moment de la demande			
Domicile parental	3	Propriétaire	1
Résidence sociale	1	Sous location	3
Hébergement par des tiers	4	Squat	1
Locataires du parc privé	12	Structure d'insertion ou d'urgence	7
Hôtel	5	Sans abri	1
Locataires du parc public	2	Autre	1
<b>Total</b>			<b>41</b>

En 2015, 51% des ménages se trouvaient dans une situation précaire (hébergement chez des tiers, hôtel), pouvant se dégrader au cours du suivi, le référent AVDL étant un interlocuteur privilégié de ces ménages. 60% des ménages sont accompagnés dans leur projet d'accès au logement autonome lorsque la mesure d'accompagnement se met en place.

Pour 40% d'entre eux, le début de la mesure s'accompagne d'une proposition de logement, l'accompagnement consistant à consolider la situation du ménage dans le logement.

L'ensemble de ces données révèlent la problématique la plus présente sur ce dispositif, qui est de trouver un logement qui corresponde à la typologie familiale et à la situation financière de la famille principalement lorsque la famille est nombreuse, que le parent est isolé et que les ressources sont faibles.

- **Dispositifs sollicités, aides financières obtenues**

**41 ménages** suivis en 2015, plusieurs dispositifs peuvent être sollicités

FSL (Dépôt garantie, équipement...)	11
Locapass	12
CAF	26
Divers	0
Aucune	1
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>

**Pour les 41 ménages** suivis en 2015, 24 orientations vers des partenaires ont été travaillées.

Outre celles relatives au logement, l'essentiel des orientations est réalisé auprès des structures sociales (services sociaux de secteur ou spécialisés), la mise en lien des ménages avec ces partenaires favorisant l'installation durable dans le logement par leur repérage en cas de difficultés au-delà de notre intervention.

Sur l'ensemble des ménages suivis en 2015, 22 ménages, soit 53 % des ménages accompagnés ont pu accéder au logement autonome. 26 mesures qui ont pris fin en 2015. 85% de ces ménages ont été relogés durant leur accompagnement.

Le travail de Communauté Jeunesse en partenariat avec le CRE et les 4 autres associations dans le cadre du FNAVDL aura permis à 49 familles d'être relogées au cours de ces trois dernières années avec un soutien pour consolider cette installation dans le logement. Ce travail partenarial avec les familles, les bailleurs, les associations, les MDS, CCAS la DDCS et autres structures aura été une très belle expérience pour notre association. Nous regrettons beaucoup la fin du travail dans le cadre de ce dispositif.

## II. L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91»

4 rue Charles Baudelaire - 91000 Evry

01 60 78 45 66 permanence d'accueil - 01 60 79 86 64 permanence écoute

**CHRS spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : 58 places dont 19 en accueil d'urgence, un Lieu d'Accueil, d'Écoute et d'Orientation, des actions de sensibilisation**

L'année 2015 appelle à rappeler combien les associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants sont nécessaires tant dans leur savoir-faire que dans leur inscription dans la réalité des besoins des femmes et de leurs enfants.

*En 2014, une femme décède tous les 2,7 jours victime de son conjoint.*

*En moyenne, chaque année, on estime que 223 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences conjugales dans ses formes les plus graves.*

*143 000 enfants vivent dans un foyer où une femme a déclaré être victime de violences physiques et/ou sexuelles de la part de son conjoint ou ex conjoint. 42% d'enfants ont moins de 6 ans.*

Source : MIPROF novembre 2013

Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

### 1. L'HEBERGMENT

	REALISEES	A REALISER	TAUX D'OCCUPATION %
Nombre de journées sur le <b>CHRS</b> ( <i>INSERTION/CHU/URGENCE</i> )	<b>22058</b>	21170	<b>104.19</b>
<b>INSERTION</b>	<b>14260</b>	14235	<b>100.18</b>
<b>C.H.U.</b>	<b>6333</b>	5475	<b>115.67</b>
<b>URGENCE</b>	<b>1465</b>	1460	<b>100.34</b>

ADMIS	HEBERGES	SORTIS
<p><b>15 ménages admis</b></p> <p>7 ménages admis en INSERTION 3 ménages admis en CHU 5 ménages admis en URGENCE</p>	<p><b>36 ménages hébergés</b></p> <p>21 ménages hébergés en INSERTION 6 ménages hébergés en CHU 9 ménages hébergés en URGENCE</p>	<p><b>16 ménages sortis</b></p> <p>8 ménages sortis en INSERTION 1 ménage sortis en CHU 7 ménages sortis en URGENCE</p>
<p><b>48 personnes admises</b></p> <p>24 pers admises en INSERTION 10 pers admises en CHU 14 pers admises en URGENCE</p>	<p><b>109 personnes hébergées</b></p> <p>62 pers hébergées en INSERTION 21 pers hébergées en CHU 26 pers hébergées en URGENCE</p>	<p><b>49 personnes sorties</b></p> <p>23 pers sorties en INSERTION 4 pers sorties en CHU 22 pers sorties en URGENCE</p>

## 1.1. L'activité de l'hébergement

Au 31 décembre 2015, 58 places sont réparties sur 19 lieux d'hébergements dans le diffus.

**Dispositif Insertion : 39 places/ 2 F5- 3 F4 – 1 F3 – 4 F2 – 2 studios**

**Dispositif Urgence : CHU Pérenne 15 places : 3 F3 – 2 F2-1 studette**

**Urgence 4 places/ 1 chambre double en hôtel remplacée par 1 F3 en octobre 2015**

Courant 2015, tous les ménages ont été assurés d'un accueil dans le cadre d'un appartement ou d'une studette. En effet, les 2 dernières chambres d'hôtel de l'urgence ont été rendues et remplacées par un nouvel appartement en octobre 2015. La démarche « qualité » est aboutie de ce point de vue. Cette prestation garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des ménages accueillis et s'inscrit dans le parcours de reconstruction des familles. Si l'accueil en hôtel peut être une réponse adaptée aux situations d'extrême urgence et de mise à l'abri, il ne l'est que très temporairement.

### Les demandes d'admission

L'orientation et l'accueil des ménages à Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul « ticket d'entrée » violences conjugales dans un principe de places fléchées et par l'adéquation entre la capacité d'hébergement du lieu d'accueil et la composition familiale du ménage proposé.

Sur l'année 2015, 7 ménages ont été admis sur l'Insertion : 5 par le biais d'une orientation SIAO Insertion et 2 par celui d'une orientation en interne de l'urgence vers l'insertion.

8 ménages ont été admis sur l'urgence - Urgence Pérenne et Urgence - 5 par le biais du SIAO Urgence et 3 par celui d'une orientation en interne, de l'hôtel à des places installées en appartement.

### Situation des ménages à l'admission

60% de l'ensemble des ménages a transité en amont par un accueil de première réponse que ce soit par le biais d'un dispositif d'urgence, par l'accueil temporaire chez un tiers ou en se finançant quelques nuits d'hôtel.

40% ont quitté le domicile après un ou plusieurs échanges avec nos services. Pour l'ensemble, la dimension de mise à l'abri est prégnante. Rapidement, la sécurité et la stabilité de l'hébergement mais aussi du cadre d'accompagnement sont indispensables, ce sont de puissants leviers pour permettre à ces femmes de maintenir l'acte posé et construire durablement un nouveau projet de vie avec leurs enfants.

Fort de ce constat, l'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec ce public. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial. Afin d'assurer leur sécurité, l'ensemble bénéficie d'une domiciliation administrative à l'adresse du siège de l'établissement.

### Les personnes hébergées

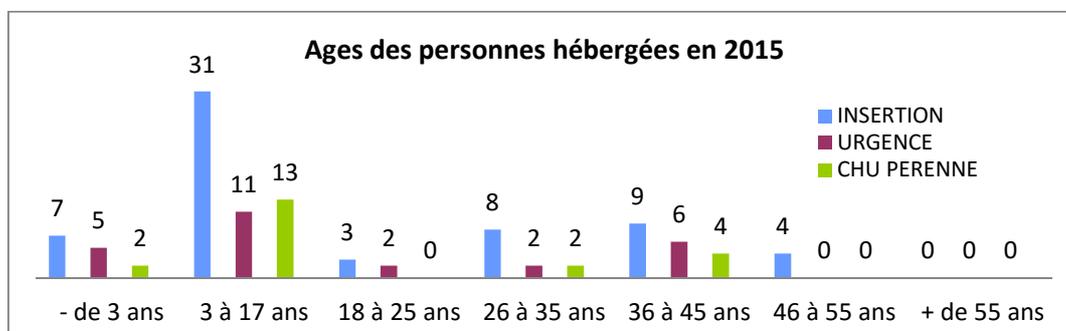
Sur l'année 2015, 36 femmes et 73 enfants dont 4 jeunes majeurs ont été hébergés. L'ensemble des personnes accueillies sur les différents dispositifs sont originaires du département de l'Essonne à l'exception d'une famille originaire de province, accueillie sur l'urgence, pour qui le changement de département faisait obligation et ce, dans un principe de mise à l'abri.

Les nombreux enfants accueillis relèvent d'un accompagnement au même titre que leur mère. Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, l'établissement se positionne sur un travail à initier avec le groupe familial et chaque personne le constituant.

**Dispositif Insertion :** Sur l'année 2015, 86% de familles monoparentales et 14% ménages isolés ont été hébergés. Les compositions familiales de 2 à 3 enfants sont représentées majoritairement.

**Dispositif Urgence** : Nos 6 appartements sont suffisamment spacieux pour permettre d'accueillir des familles de 2 ou 3 enfants. Cette souplesse permet de s'adapter aux demandes, particulièrement celles des « grandes » familles dont l'hébergement est souvent moins accessible ou peu adapté. Les familles monoparentales représentent **84%** des personnes accueillies, les femmes isolées **16%**. Le nombre de familles de 2 et 3 enfants représente **86%** des personnes hébergées.

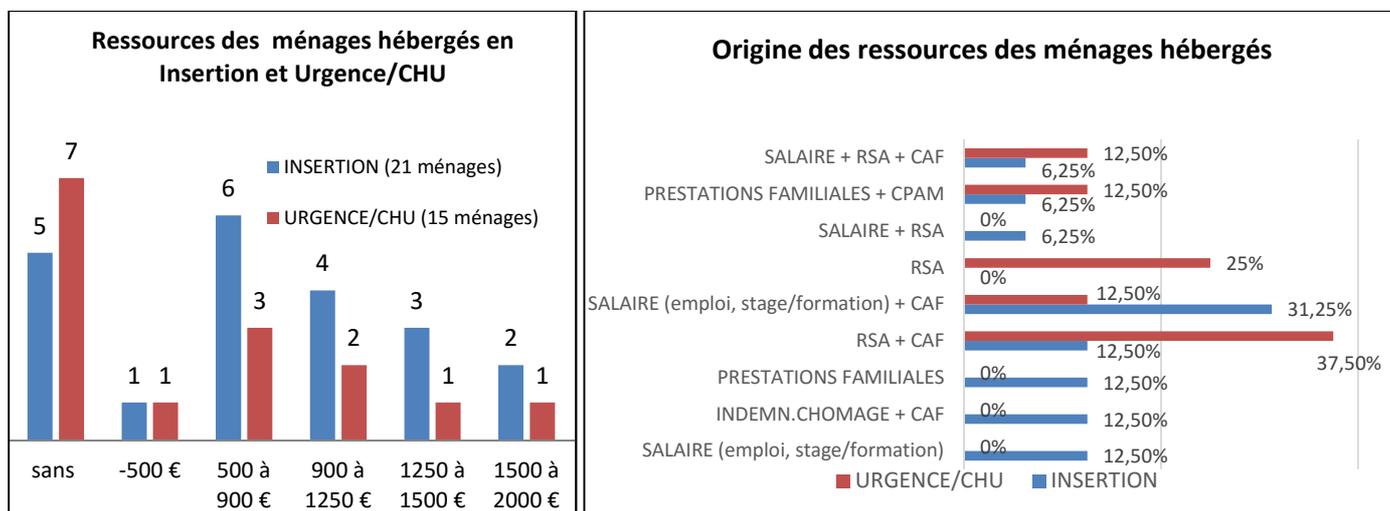
### Tranches d'âge des personnes hébergées



L'âge des femmes hébergées sur l'ensemble des dispositifs ne subit qu'une très faible variation d'année en année : **80%** des femmes hébergées sur l'insertion ont de **26 à 45 ans**, **93%** pour l'ensemble du dispositif Urgence. Ces tranches d'âge concernent les familles monoparentales avec des enfants de plus de trois à **83%** sur l'Insertion et **78%** sur l'ensemble de l'Urgence. La tranche **46/55** concernent plutôt des femmes isolées, hébergées sur l'un ou l'autre des dispositifs. La moyenne d'âge sur l'Insertion est de **38 ans** et de **35** pour l'Urgence. Celle des enfants est de **8 ans** sur l'Insertion et de **6 ans** sur le dispositif d'Urgence.

L'éventail des tranches d'âge des femmes et des enfants nous indique que le processus mis en œuvre dans l'acte de séparation est singulier, souvent long et accidenté. Il insiste sur le fait que la violence conjugale traverse les périodes de la vie et s'exerce/se déclenche d'autant à l'arrivée d'un enfant.

### Montant et origine des ressources des personnes hébergées



Les ménages accueillis à Femmes Solidarité 91 ont majoritairement de faibles ressources.

Sur l'Insertion, **24%** n'en n'ont aucune et se trouvent dans un total dénuement. Cette situation concerne les femmes sans papier mais aussi celles dont les prestations sont versées sur le compte de Monsieur.

**69%** perçoivent des ressources issues de salaires ou d'Assedic articulés à des prestations pour **56%** d'entre elles.

Les ménages accueillis sur le dispositif Urgence font état de situations économiques faibles à très faibles, **47%** de femmes n'ont aucune ressource.

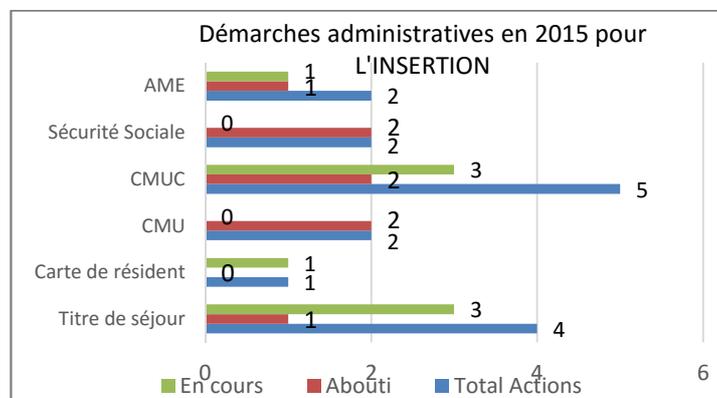
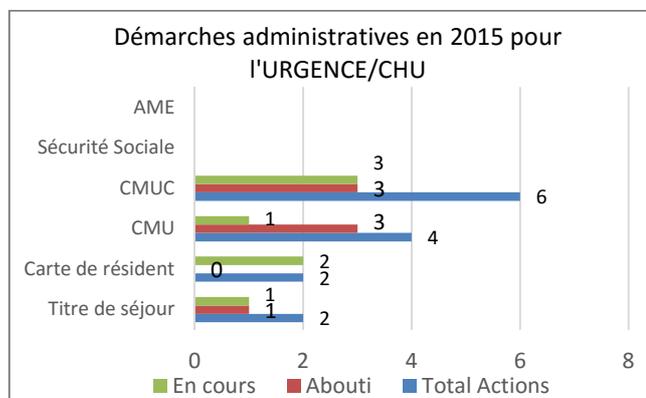
Seul **25%** ont des ressources issues de ressources salariales, toutes articulées à des prestations – allocations familiales/minimas sociaux.

Pour l'ensemble des familles hébergées, précarité économique et état de paupérisation rendent d'autant plus difficile la perspective de mettre en acte un départ et de se projeter dans un possible avenir.

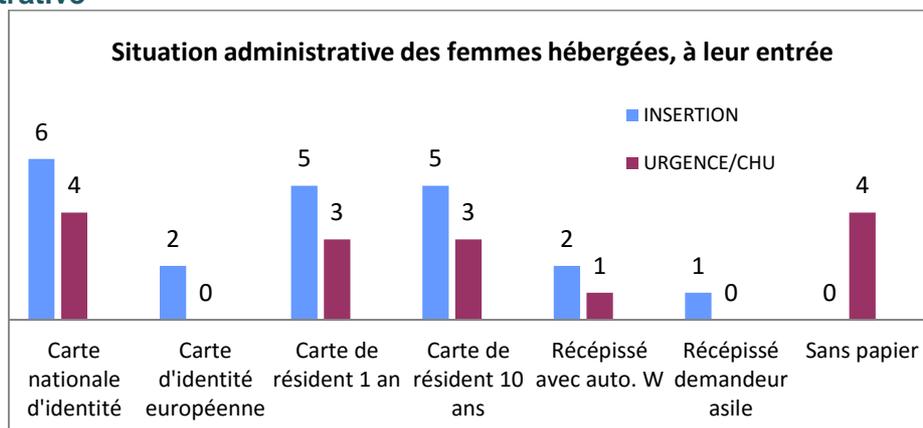
Des aides financières sont attribuées aux femmes sans ressource ou ayant de faibles revenus. Ces aides sous forme d'espèces et de tickets services permettent aux ménages de disposer d'un minimum de ressources. Elles contribuent à la cohérence de l'accueil et du travail éducatif et concourent à préserver la dignité des personnes. Sur chaque lieu d'accueil, une participation aux frais d'hébergement est demandée au regard des ressources des familles ainsi qu'une caution pour l'hébergement en appartement et appart-hôtel.

### 1.2. L'accès aux droits

Dès l'arrivée, les femmes sont aidées dans toutes les démarches propres à régulariser leurs situations administratives et favoriser l'accès à l'ensemble des droits.



### Situation administrative

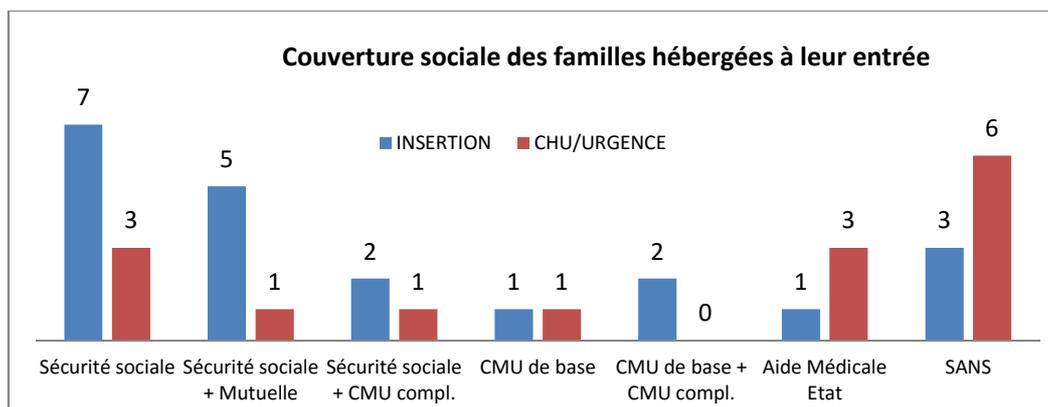


Sur **21** ménages hébergés en « insertion » **13** bénéficient d'une situation administrative stable.

Sur l'urgence/CHU, **7** femmes sur **15** sont dans une situation administrative régulière et stable, **4** sont sans papier et **1** au tout début d'un processus de régularisation.

L'accès à une régularisation est plus ouvert aux femmes victimes de violences conjugales par le biais de dispositifs spécifiques, cependant, elle reste longue et parfois chaotique... l'accès une autonomie sociale et économique se projette dans le temps, au rythme des régularisations administratives.... Elle se finalise réellement avec un titre de séjour sur la durée qui ouvre sur une sécurité tant pour les femmes que les employeurs et bailleurs.

## Couverture sociale



Les femmes victimes de violences, et leurs enfants, sont fragilisés tant physiquement que psychiquement. Si la violence éteint la parole et réduit au silence, les effets directs de celle-ci s'inscrivent dans un corps parlant au travers de nombreux symptômes associés. L'accès aux soins - physiques et psychologiques - est indispensable. C'est un impératif auquel nous répondons fortement dans **la mise en œuvre de l'accès aux droits** mais aussi dans **un accompagnement « vers »** pour les femmes et les enfants.

*Les femmes victimes de violences conjugales perdraient entre une et quatre années de vie en bonne santé, le retentissement sur leur santé est majeur : dépression, troubles somatiques, traumatismes post traumatiques. Le coût des violences conjugales en France en matière de santé est estimé à environ 2,5 milliards d'euros. De même, Les enfants grandissant dans des familles où sévit la violence présentent davantage de problèmes de santé, peuvent souffrir de tout un éventail de troubles comportementaux et émotionnels susceptibles de les amener ultérieurement à commettre des actes violents ou à en être victimes.*

Source : rapport 2013 'Organisation Mondiale de la Santé.

Accès aux soins : Lorsque la problématique de violences conjugales s'inscrit dans une histoire de vie traversée par la violence... Le travail à engager est souvent délicat.

*Madame H est une femme de 50 ans, elle n'a pas d'enfant. Elle a été fiancée pendant 10 ans avant de venir en France et vivre avec l'homme qui sera son mari. Les violences sont apparues très rapidement. Son entrée au Centre d'Hébergement coïncidait avec l'audience en correctionnelle de son ex-conjoint. Très rapidement nous percevons une grande fragilité psychologique chez Madame H. Des périodes dépressives pouvaient suivre des moments d'agressivité, de provocation, laissant son entourage désarmé et mécontent. Peu de crédibilité lui était accordée, elle était en grande souffrance, isolée socialement et personnellement et démunie sur différents plans.*

*Il a été difficile de trouver notre place. Trop proche, nous étions dans l'intrusion, trop loin nous l'abandonnions... Difficile de trouver un juste milieu.*

*Nous avons dû faire face à de nombreux défis, nous avons eu des inquiétudes et des préoccupations concernant les actions à poser auprès de Madame H. Nos missions de travail ont été réajustées en permanence. Maints problèmes liés à la cohabitation ont été gérés, faisant suite à des actes d'agressions envers elle-même et/ou envers les autres.*

*Nous nous sommes attachés à modéliser des interventions au plus proche de la personne afin d'éviter des débordements et ainsi essayer de canaliser les angoisses, les peurs et la souffrance de Madame.*

*Un travail d'orientation vers l'accès aux soins - psychologue et médicaux - a rapidement été engagé et soutenu tout au long de l'accompagnement.*

*Dans cette situation, l'établissement et l'ensemble des partenaires ont permis d'aider à ce que Madame H atteigne ses objectifs. Il nous aura fallu plus de temps et d'énergie afin de l'accompagner dans ses projets, l'aider à se séparer, véritable « challenge » au regard des ruptures et abandon que Madame avait vécu.*

***Evelyne PETIOT – Educatrice Spécialisée***

## Procédures civiles et judiciaires

### Le civil :

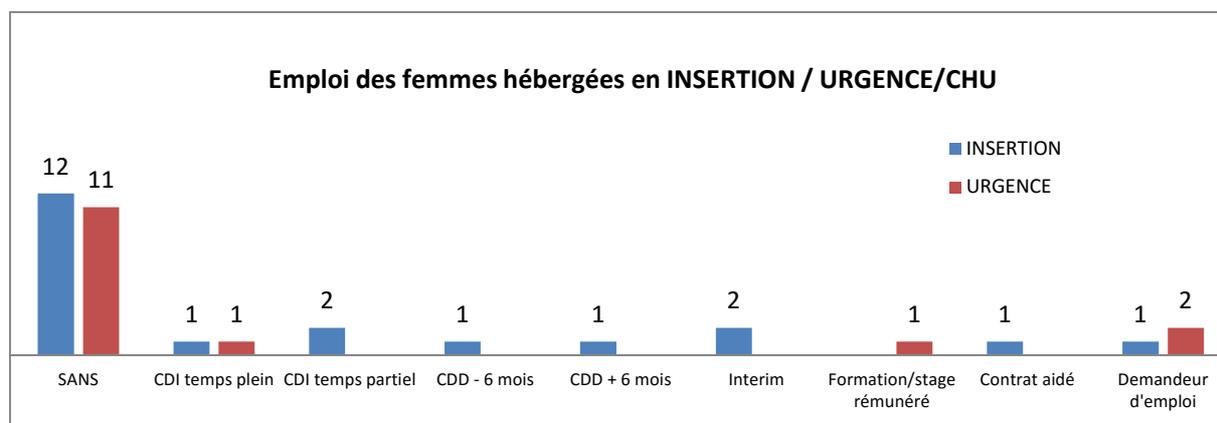
**90%** des femmes n'ont pas engagé de procédure civile à leur arrivée dans l'institution. L'engagement de ces procédures requière un contexte qui permet à ces femmes de se poser et se rassurer, un accompagnement qui les sécurise, les informe sur leurs droits et leur permet de faire des choix. Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants. L'accompagnement autour de ces procédures est un engagement de longue haleine. Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de **9** mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute). Le réseau partenaire est sollicité, particulièrement, les avocates.

L'ensemble des femmes hébergées engage une procédure civile dans le cadre de leur parcours.

### Le pénal :

En amont de leur arrivée, **57%** des femmes hébergées en Insertion et **67%** sur l'Urgence ont posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel - qui a jalonné leurs histoires de vie et de violences avant la décision de partir, de fuir et rompre avec les violences. Elles ont pu être conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, associations spécialisées...). Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet, demander réparation et protection auprès de la justice. Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires mobilise le réel et a des retentissements importants dans les remaniements psychologiques engendrés auprès des femmes, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

### 1.3. Le soutien vers l'emploi



L'ensemble de ces données donne à voir une situation de grande fragilité pour une majorité des ménages. La situation de non emploi concerne **57%** des familles sur l'insertion, **73%** sur le dispositif urgence (urgence/CHU).

Cette photographie au moment de l'entrée recouvre plusieurs réalités :

De nombreuses femmes hébergées ont un niveau d'études faible ou ont des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, le manque d'expériences professionnelles - beaucoup sont restées au foyer pour élever le ou les enfants, beaucoup ont été privées de liberté - les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle afin de se protéger. Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi.

Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

Les aider à se reconstruire et regagner de l'estime est un objectif majeur qui touche de front la capacité de ces femmes à s'envisager dans de toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se ré envisager dans un emploi adapté à leurs compétences. En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :

- la définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- l'accès à des remises à niveau sont valorisées, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- l'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé.

---

*Accès à l'emploi : Madame C. et ses trois enfants ont bénéficié d'une prise en charge pendant deux ans. Dès le début, Mme exprime l'envie de trouver un emploi afin d'être autonome. Elle affiche une grande motivation mettant en avant ses expériences professionnelles.*

*Après avoir défini son projet et identifier ses différents freins, nous pensions que Mme accèderait rapidement à l'emploi : Mme C. fait les démarches nécessaires mais aucune de ses propositions n'aboutissent. Nous faisons également des simulations d'entretien où Mme paraît très à l'aise à l'oral. Nous constatons alors que ses freins ne sont pas essentiellement liés au mode de garde des enfants ni à sa longue période d'inactivité.*

*Après plus d'un an en CHRS, la situation n'a pas évolué et ses prestations chômage vont prendre fin. Dans ce même temps, Mme renoue avec sa mère avec laquelle elle était en conflit depuis des années. Dans un contexte de grand isolement traversé par des histoires de violences, cette rupture de lien vécue comme un nouvel abandon, l'affectait profondément et la fragilisait d'autant. Cette reprise de contact lui apporte rapidement de la réassurance. Mme semble désormais plus calme, plus sereine et souhaite se projeter dans l'avenir. Quelques mois après, Madame trouvera un emploi en CDI.*

**Elodie APRUZESSE – travailleuse sociale**

#### 1.4. Soutien à la parentalité

Les enfants occupent souvent une place centrale que ce soit dans le quotidien et les préoccupations des femmes. Exposés à la violence conjugale avec les effets traumatiques qu'elle engendre, ils ont souvent été un élément déclencheur pour le départ du domicile, indiquant à leur mère les effets ravageurs des violences exercées.

Leur place n'est pas facile, située dans l'interstice de la violence, ces enfants incarnent le trait d'union entre leurs parents. La question du père est présente, difficile et attachée aux actes violents.

La reprise de contact avec celui-ci mobilise peur, aspiration et conflits de loyauté, la place de la justice comme élément tiers et décisionnel est indispensable. L'orientation vers un lieu de visite médiatisée souvent nécessaire, la création de nouveau dispositif de « remise de bras » tel le tiers de confiance, nous paraît nécessaire pour accompagner l'enfant dans une reprise de contact avec leur père et sécuriser la mère en la dispensant de ce dit contact.

Ces enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Ils doivent bénéficier de services adaptés pour mieux comprendre ce qu'ils vivent et y mettre la distance nécessaire à leur protection et à leur construction psychique, être aidé à réinvestir une place d'enfant.

Les femmes doivent être aidées dans leur rôle de mère, dans l'exercice de leurs responsabilités et de la mise en œuvre d'une redéfinition familiale. Aider les mères, c'est aider l'enfant, aider l'enfant, c'est aider leur mère.

Une aide globale à la parentalité est envisagée tant dans les démarches « pragmatiques » - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde... que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique propre à répondre aux besoins de l'enfant.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, temps d'écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près.

**Activité jardin et soutien à la parentalité des femmes hébergées :** L'établissement loue 5 appartements dans un immeuble (qui en comprend 8) situé à Corbeil-Essonnes. A l'arrière de cet immeuble, les résidentes ont accès à une terrasse et à un jardin comportant 6 parcelles délimitées.

Début 2015, ces parcelles étaient en friche, quatre d'entre elles nous ont été attribuées. Nous avons alors décidé de consacrer du temps à la remise en état et d'y mener avec les résidentes une activité de plein air. A court terme, l'idée était de mobiliser la participation de chaque résidente, dans la réflexion sur l'utilisation de l'espace, sur la faisabilité des projets puis dans la mise en œuvre des actions décidées en commun dans le respect de règles collectives de fonctionnement du jardin.

A plus long terme, l'objectif est de créer pour les familles, des lieux d'espaces de détente partagés, d'activité et de créativité, de rencontre, d'échanges de savoirs entre elles mais aussi entre les familles et les professionnelles.

Avec l'aide d'une stagiaire C.ESF, ancienne agricultrice, de mars à septembre 2015, 7 séances ont été réalisées au cours desquelles professionnelles et résidentes ont nettoyé ensemble la terrasse et une première parcelle. Un bac à compost a été installé ainsi qu'un fil à étendre le linge. Un coin enfant a été aménagé sur la parcelle défrichée avec un bac à sable et une balancelle.

Les femmes accueillies à Femmes Solidarité 91, souvent isolées, fragilisées et en grande difficulté sociale, présentent et évoquent parfois des difficultés quant à leur rôle et responsabilités de parents.

Le suivi et les temps d'observation permettent de noter parfois :

- un manque de stimulation de l'enfant à travers le jeu ou la parole,
- une difficulté à se positionner pour certaines mamans,
- une certaine peur et angoisse face à leur nouvelle responsabilité de mère isolée, notamment chez les plus Jeunes,
- une méconnaissance des règles alimentaires et d'hygiène de vie en fonction de la croissance physiologique et psychologique de l'enfant...

Ces séances de travail, « ensemble au jardin », permettent aux professionnelles, dans un contexte informel, d'observer ce qui se joue dans la relation mère-enfant, la communication et les interactions intrafamiliales, la communication et les interactions entre les familles, les pratiques éducatives des unes et des autres. Elles permettent d'intervenir en situation ou reprendre dans l'après coup pour soutenir la mère dans son rôle de parent. Elles peuvent engager les femmes à se soutenir et se conseiller, aux enfants de bénéficier des différentes interactions. **Nous attendons avec impatience le retour du printemps pour reprendre cette activité au jardin, qui de l'avis de certaines, participe à leur épanouissement.**

Marie-Line CAJAL – CESF

### 1.5. Sortie et relogement :

Sur l'année 2015, **23** personnes soit **8** familles sont sorties de l'Insertion :

**7** d'entre elles ont été relogées : **3** via le DALO, **2** via les ACD, **2** par des propositions de Droits Communs. **3** familles bénéficient de dispositifs d'accompagnement : **2** via une AVDL, **1** via un FSL.

**1** famille a été réorientée vers un CHRS.

L'accès au relogement est une « terminaison » en soit qui s'étire sur des temps variables selon les situations et les démarches à finaliser. L'impact de la violence conjugale est dans cet accès au relogement très présent. Procédures civiles et désolidarisation des baux comme des dettes ont des effets directs et dans le temps, sur le relogement des femmes. Si l'Ordonnance de Non Conciliation est de mise aujourd'hui pour permettre une désolidarisation du bail certains bailleurs exigent encore le jugement de divorce... L'ensemble pénalise les femmes qui doivent parfois « patienter » pour accéder à un logement alors que leur situation le leur permettrait...

*Accès au logement : A son admission, Mme K. effectue une formation dans le cadre d'un chantier d'insertion. Très autonome, Mme évoque rapidement son souhait d'avoir son propre appartement. Mme K. est mariée, elle a trois enfants et est également sur le bail locatif. Le départ du domicile ne la dispense pas de son devoir de solidarité au regard de son bailleur. Mme reste de ce fait solidaire du bail et de la dette contracté par le couple, jusqu'à la transcription du divorce.*

*Mme K. a rapidement pris contact avec une avocate afin de lancer la procédure et monter le dossier d'aide juridictionnelle. Le délai d'instruction est alors de deux mois. Il a ensuite fallu attendre deux mois (décision de l'aide juridictionnelle), pour que l'avocate transmette la requête au Juge aux Affaires Familiales. Au bout de six mois, l'ordonnance de non conciliation a été rendue et Mme a dû attendre trois semaines pour obtenir le jugement. Cette procédure aura donc mis quasiment un an pour aboutir.*

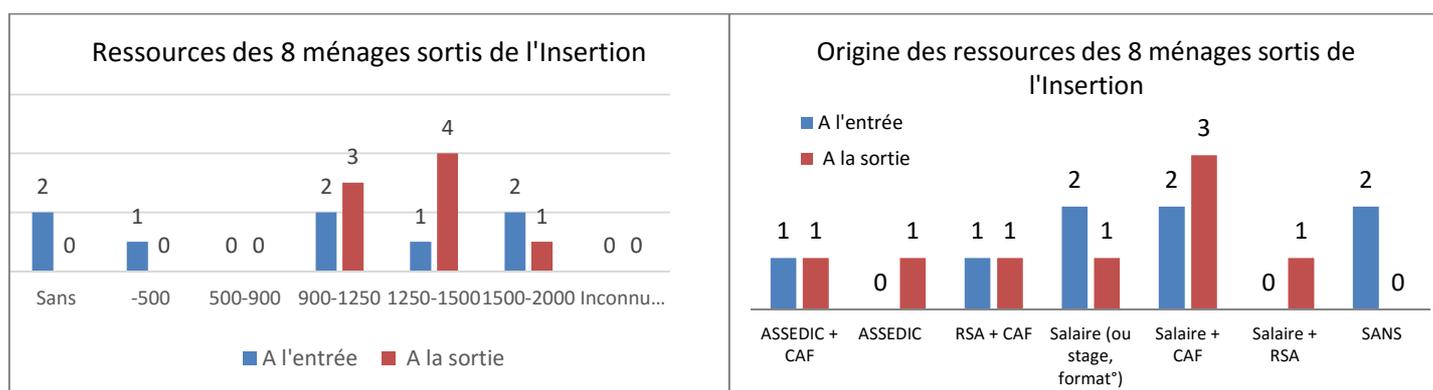
*Par la suite, Mme a reçu une proposition de logement dans le cadre du DALO qu'elle accepta. Malgré la stabilité financière de Mme K, le relogement n'a pu s'effectuer qu'un an et demi après son arrivée. En effet, le délai d'obtention de l'ordonnance de non conciliation a un impact important sur l'accès au logement et donc sur la durée de prise en charge.*

**Elodie APRUZESSE - Travailleuse sociale**

En amont du relogement, un travail de préparation est engagé avec les familles tant dans le montage des différents dossiers (demande de logement social, dossier Accords Collectifs Départementaux...) et de leur actualisation que dans une sensibilisation et une information autour de ce qui a trait au logement ; cela se traduit par un travail d'information, des ateliers « logement », un accompagnement systématique lors de la visite du logement, de la signature de bail et de l'état des lieux.

Il nous paraît important de préciser et de souligner auprès des résidentes, la réalité contextuelle du logement/relogement. Dès les premières démarches engagées, un document écrit leur est remis, support d'un échange sur cette thématique et d'une contractualisation, particulièrement sur l'encadrement du refus d'un logement.

L'articulation avec le Collectif Relogement Essonne est essentielle pour mener à bien le relogement, l'implication et l'activité du Pôle Prospection auprès des bailleurs sont des atouts et des relais majeurs pour l'aboutir. Les relais d'accompagnement post relogement qu'il engage auprès des familles, consolident cet accès au relogement.



La situation des 7 familles relogées s'est améliorée de façon générale, Toutes les familles sortantes ont accès à des ressources propre à un relogement. Cette évolution est malgré tout pondérée par un équilibre économique qui pour la majorité, reste juste à très juste et une inscription dans l'emploi dont le caractère déterminé et/ou partiel précarise l'ensemble. L'ensemble a recouvré ou stabilisé **des droits en matière d'accès aux soins**,

Sortie dispositif Urgence :

8 ménages sont sortis de l'Urgence soit 26 personnes :

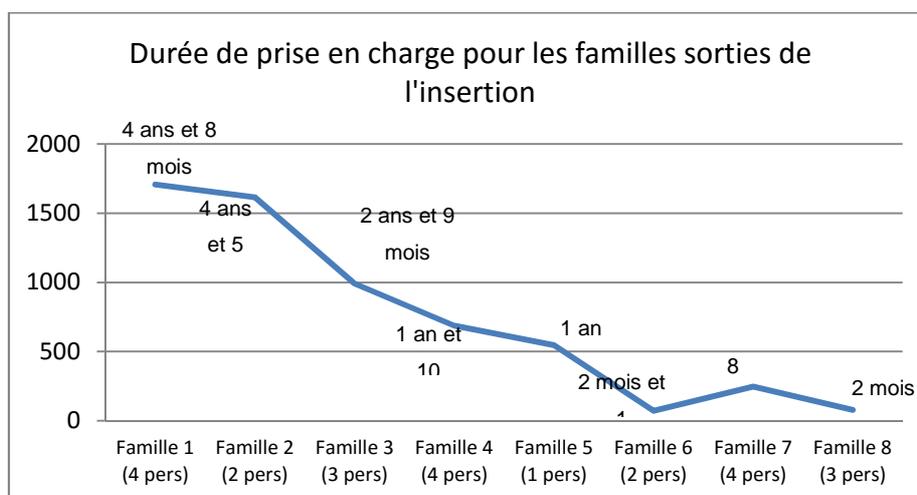
5 ont été orientés vers l'Insertion, 1 famille a été relogée dans le cadre d'un DALO et bénéficie d'une AVDL, 1 personne isolée a été admise en résidence sociale. Enfin, 1 famille de trois enfants, arrivée de Province,

a brusquement quitté l'hébergement. Cette femme très fragile, n'a pu adhérer à un travail d'accompagnement. Au vue de la situation, nous avons pris la décision de faire un signalement.

Les deux ménages sortis en situation d'autonomie, ont des ressources issues pour l'une d'Assedic/CAF et pour l'autre d'un contrat aidé.

Nous n'aborderons pas la situation des autres familles, celle-ci n'ayant pas « évoluée » de façon suffisamment significative.

Durée de séjour : insertion



La durée moyenne de temps de séjour en insertion est de 258 jours. Cette moyenne est à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écarts importants en relation direct avec le contexte des situations.

Les durées de séjour les plus longues parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative. Mais pas simplement, elles traduisent des histoires chaotiques à reconstruire et à panser dans le temps. La crise qui touche de plein fouet les populations les plus fragiles, accentue leur paupérisation et renforce leurs difficultés à retrouver une stabilité ; les familles reçues en CHRS font parties de ces populations les plus exposées.

Chaque situation appelle une compréhension, une adaptation et des réponses particulières. L'objectif d'insertion globale est commun à toutes et doit pour se réaliser, s'actionner dans les temps nécessaires à son aboutissement. Ce postulat est un investissement essentiel pour la suite...

Durée de séjour Urgence :

La durée moyenne de séjour en urgence est de 75 jours : 38 jours pour le plus court séjour, 1 an et 8 mois pour un hébergement qui devrait se poursuivre.

Cette moyenne recouvre des réalités variées. Le passage en urgence s'inscrit pour une majorité de familles comme une première étape vers un hébergement plus adapté, étape qui peut s'inscrire dans le temps lorsque le dit lieu est adapté, c'est-à-dire lorsque l'hébergement est dans le cadre d'un appartement articulé à un accompagnement.

Pour d'autres, il parle d'une tentative de fuir les violences en se mettant à l'abri, de la nécessité d'un lieu pour souffler l'instant d'un moment. Mais aussi, de la complexité des situations, du poids des pressions tant familiales que conjugales et du temps imparti à chacune pour se dégager de la violence.

### 1.6. Rapport C.E.S.F.

Ma **mission principale** au sein du CHRS Femmes Solidarité 91 **est l'organisation d'ateliers collectifs**, réalisés auprès des femmes et des enfants hébergés sur l'établissement. Je participe ainsi à l'information, au conseil technique et à la formation des personnes et des groupes pour les aider à régler des problèmes de la vie quotidienne et les aider à accéder à l'autonomie. Je les soutiens en valorisant leurs capacités et compétences, participant à leur redonner confiance et à acquérir une meilleure image d'elles-mêmes.

**Sur 2015, on dénombre 46 ateliers collectifs** réalisés :

**32** destinés spécifiquement aux femmes, **7** aux enfants et **7** autres aux mamans et aux enfants.

Toutes les familles excepté cinq ont participé au minimum une fois à une des activités proposées.

#### **Focal sur l'accès aux loisirs et à la Culture :**

Nous constatons, depuis de nombreuses années, que l'accès des résidentes aux loisirs et/ou à la culture est souvent difficile, même malgré les facilités offertes. C'est plus facile, en tout cas au début, de faire de façon accompagnée.

Communauté Jeunesse est abonné depuis quelques années à Culture du cœur qui propose des places gratuites de cinéma, théâtre, concerts, manifestations sportives...en région parisienne pour le public accueilli. Pour lutter contre l'isolement, créer du lien en suscitant des moments conviviaux d'échanges avec autrui, favoriser l'ouverture sur les partenaires du secteur, nous proposons donc ponctuellement des sorties accompagnées pour les résidents.

Au cours de l'année 2015, 3 sorties collectives ont été organisées en transversal sur les deux CHRS de Communauté Jeunesse, en février à la patinoire (2 familles pour FS 91, ont participé soit 2 femmes et 4 enfants), en avril au Parc floral de Paris (3 familles ont participé soit 3 femmes et 8 enfants) et en août sur la base de loisirs de Bois le Roi (4 familles ont participé soit 4 femmes et 5 enfants).

Il s'agit toujours de favoriser une ouverture sur le monde qui nous entoure, de s'inscrire dans l'environnement proche, d'appréhender d'autres modes de pensée par le divertissement, l'expression de l'émotion, de susciter un appétit de découverte, l'intégration sociale et familiale, l'accès à l'autonomie, l'affirmation d'un regard critique.

**Marie-Line CAJAL - CESF**

### 1.7. Rapport psychologique

40 personnes reçues au total : 63 % d'enfants et 37 % de femmes

77 entretiens individuels et familiaux :

- 26 % mères/enfants
- 27 % enfants
- 47 % *femmes seules*

Les personnes accueillies au sein de notre structure ont été victimes de violences conjugales. Selon leur place dans les générations, c'est-à-dire qu'elles soient adultes ou enfants, la souffrance ainsi que les traumatismes éventuel ne sont pas de même nature. Pour les femmes il est plutôt question de se reconstruire, pour les enfants il s'agit de continuer à se construire avec les meilleurs atouts possibles.

La fonction du psychologue est bordée par un cadre clinique, que ce soit auprès des personnes hébergées, ou bien à un niveau institutionnel.

L'hébergement suppose la mise en œuvre d'un parcours. Il est composé de moyens et d'objectifs. En premier lieu, toute personne qui arrive au CHRS commence par raconter son histoire. En l'occurrence la consultation avec le psychologue est construite à partir d'une écoute à plusieurs niveaux : c'est-à-dire celui du récit conscient, mais aussi celui de la vie inconsciente qui se manifeste au dépourvu de celui qui parle et qui s'adresse à un autre.

La violence conjugale peut faire parler d'elle durant de longues années, même après la séparation du couple.

Il faut comprendre le traumatisme comme une sorte de trace profonde laissée dans la psyché, qui s'actualise répétitivement par le biais de la pensée, que celle-ci soit motivée par des éléments de la réalité ou bien par des souvenirs.

Pour les femmes, la parole est à considérer comme une possibilité de travail psychologique contre les effets dévastateurs de la violence ; pour les enfants, c'est la parole combinée au jeu qui constitue l'étayage psychique le plus prometteur. Que ce soit l'un ou l'autre, nous nous devons de leur accorder un intérêt sans réserve.

Dans sa forme le cadre offre une variabilité en ce qui concerne le mode d'accompagnement des personnes, s'il est individuel ou groupal.

Dans l'ensemble les situations présentent à peu près toutes des complexités sociales et psychologiques. La violence conjugale peut avoir des effets collatéraux, mais il est aussi des cas où l'histoire de vie a sa part de souffrances plus anciennes.

Enfin il est important d'avoir à l'esprit que le sujet de la violence conjugale représente une voie d'entrée vers un entretien clinique. Celle-ci fait partie d'un ensemble qu'il est bon d'explorer afin de réguler les traumatismes, mais également afin de prévenir des contre coups de ces derniers à l'égard des relations mères-enfants. L'apriori bienveillant de notre structure d'hébergement, ainsi que les solutions judiciaires par exemple, ne suffisent pas à enrayer la complexité de l'histoire des violences. La parole peut y remédier.

En plus des suivis individuels, un groupe de parole, intitulé « Café Baudelaire », a été mis en place. Il était ouvert aux femmes hébergées souhaitant apporter leurs interrogations quant à leur rôle de parent. Les quelques séances ont été très riches de questionnements et de réflexion.

Frédéric RICHARD, psychologue clinicien

## ***L'accueil des stagiaires***

Traditionnellement, nous sommes attachés à l'accueil de stagiaires. En 2015, 3 stagiaires – éducatrice spécialisée, conseillère en économie sociale et familial, psychologue ont été accueillies sur l'établissement.

## **2. L'ACTIVITE ECOUTE & ACCUEIL DE JOUR**

Le dispositif « **écoute et accueil de jour** » a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales. Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il se veut **force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation** à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants. Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. **Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.**

### **2.1. A propos des femmes**

Via une base de données spécifique, des fiches individuelles sont renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué. Elles concernent l'ensemble des prestations du dispositif. Ces fiches permettent de recueillir des données statistiques sur l'activité - file active, nombre et nature des actes - elles

renseignent sur des caractéristiques économiques et sociales mais aussi sur l'aspect contextuel des demandes des femmes. Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans ce cadre où le propos est précisément d'écouter la parole des femmes « comme elle vient », d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année.

**En conséquence les items ne sont pas renseignés à même hauteur, en particulier ceux qui abordent des questions qui peuvent sortir du cadre de « ce pourquoi elles appellent » telles que le montant des ressources. Cependant, les tendances qui se dessinent, apportent des éléments de compréhension et d'information qu'il nous semble important de transmettre et de commenter.**

**Sur l'année 2015, 373 femmes nous ont contactés à l'Écoute et 148 ont été accueillies et accompagnées sur l'Accueil.**

**Notre travail sur la typologie du public... s'appuiera sur les données recueillies sur l'Écoute ; en effet, une majorité de femmes reçues en Accueil, a sollicité l'Écoute en amont ou en aval et sont ainsi déjà « comptabilisées ».**

**96%** des femmes sont originaires du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et l'efficacité de son repérage.

D'une année sur l'autre, la répartition des compositions familiales et des différentes tranches d'âge sont quasiment à l'identique. Elle témoigne de la diversité des situations, évoque la persistance des violences conjugales à tout moment de la vie et son irruption lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple.

**69%** des femmes ont entre **26 et 45** ans, **9%** pour les tranches **18/25**, **15%** pour les **46/55**, et **7%** plus de **55** ans. **85%** des femmes ont des enfants, **4%** sont enceintes et **16%** sont isolées.

#### **Situation familiale :**

**87%** des femmes sont mariées, pacsées ou en union libre.

**13%** de femmes séparées, divorcées ou célibataires nous sollicitent : dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridiques et judiciaires mais aussi une écoute. La séparation et l'éloignement ne signent pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui peut se déplacer et se jouer hors cadre conjugal particulièrement autour des enfants, les traumatismes sont souvent longs à se panser.

**63%** de femmes mariées, pacsées ou en union libre sont encore au domicile. La violence s'exerce à l'intérieur du foyer, dans le domaine dit « privé », l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui permettent à ces femmes de rompre l'isolement et de cheminer. Ces prestations leur sont nécessairement destinées

**21%** d'entre elles sont restées au domicile après le départ de Monsieur, situations parfois délicates qui mobilisent fréquemment angoisses et peurs pour l'avenir.

#### **Ressources :**

Les niveaux de ressources sont diversifiées mais majoritairement faibles à très faibles **16%** de femmes sont dans les tranches + 1500 euros. **25%** des femmes n'en ont aucune...

Il est important de noter que **56 %** de femmes ont des ressources d'origine salariale ce qui laisse entrevoir la nature partielle ou précaire des emplois occupés. Les autres ressources sont issues de minimas sociaux ou d'allocations familiales.

Les ressources sont évoquées du point de vue des femmes et non du ménage. Les ressources des femmes n'éclairent que très partiellement la réalité de leur contexte et niveau de vie. Elles mettent plutôt l'accent sur la marge d'autonomie financière et sociale à l'instant T ou elles appellent/prennent la décision de partir ou évoquent les freins pour le faire, dont le frein économique. Si une frange de la population victime de violences conjugales est fortement précarisée, le LAEO laisse aussi entrevoir une population plus insérée socialement et économiquement qui témoigne que la violence conjugale n'épargne aucun milieu. Reste pour l'ensemble les difficultés liées à une séparation dont les effets de basculement touchent tous les domaines de la vie et ce, particulièrement pour celles qui ne travaillaient pas.

## Situation judiciaire :

Poser un acte à l'encontre de son conjoint s'inscrit souvent dans un cheminement difficile pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par l'ambivalence, le doute, la peur et la culpabilité.

Porter plainte/déposer une main courante sont souvent des mises en acte consécutives à un événement violent, un appel au secours, une demande de reconnaissance - la décision d'interpeller le judiciaire est alors fragile. L'accueil réservé aux femmes dans les commissariats et gendarmeries et la prise en compte de leurs situations déterminent souvent la mise en œuvre du dépôt de plainte ou non. Le soutien et l'accompagnement apportés à celles-ci lors de ces démarches, comme les informations transmises sur les recours et démarches à engager, sont essentiels.

**Sur 315 femmes, 70%** de femmes ont posé un ou plusieurs actes à l'encontre de leur conjoint, **30%** n'ont fait aucune démarche. De l'acte posé à la réponse judiciaire, la route est longue et semée d'embûche...

Le traitement de la plainte pourra durer des mois, de nombreuses plaintes resteront sans nouvelles et sans suite... Acte barré, sans utilité ni sens.

**154** mains courantes ont été déposées. Suite aux préconisations du ministère du Droit des Femmes en 2013, la main courante a été requalifiée. Sur le terrain, force est de constater que la réalité est encore loin du compte.

L'activité du LAEO se situe dans une dimension dynamique en aval ou en amont d'une démarche de plainte.

## 2.2. L'Activité Ecoute

**1 temps plein d'écouteranté réparti sur l'équipe éducative, 5 permanences de 4 heures par semaine**

Toute femme qui appelle, bénéficie d'une référente « écoute » qui s'identifie dès le premier contact et pourra être sollicitée lors d'un prochain appel. Préservant un certain anonymat, l'outil téléphone est un support très adapté pour ces femmes qui, dans leur ensemble, ont perdu toute estime d'elles-mêmes. C'est aussi un moyen de mise en relation rapide pour celles dont la vie est sous surveillance.

Sur l'année 2015, **373** femmes nous ont contactés dont **266 femmes en premier appel**. D'année en année, notre file active est très majoritairement renouvelée, de l'ordre de **70%** pour 2015.

Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié qui de facto, les identifie. Il est alors essentiel de leur proposer un cadre déontologique qui assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec elle un travail autour du contexte de violence et des affects qui s'y rattachent et ce, sans jugement et à leur rythme. Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de dégagement ni de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

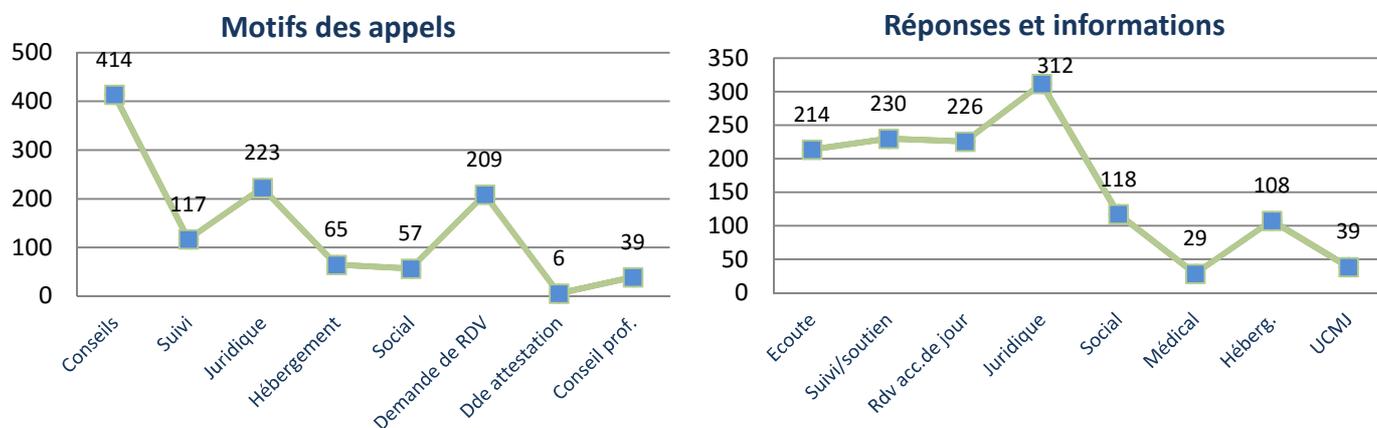
*Premier appel : Mme S. appelle sur la permanence d'écoute car elle a eu nos coordonnées par son assistante sociale. Cela fait un moment qu'elle voulait nous contacter mais elle n'y arrivait pas. Mme est perdue, elle voudrait partir et aimerait avoir des conseils. Avant de lui indiquer les démarches envisageables, je prends le temps d'écouter Mme en la questionnant sur son histoire. Comme dans beaucoup de situation, c'est la première fois que Mme ose en parler. Elle relativise la gravité des actes subis et semble se persuader que cette violence n'est pas vraiment grave. J'accompagne Mme afin qu'elle prenne conscience, à son rythme, que cette situation est inacceptable et l'informe sur le processus mis en œuvre dans la violence. Mme évoque alors qu'elle ne se rendait pas compte de la gravité de la situation. Je questionne également Mme sur les ressources qu'elle peut mettre en œuvre pour envisager un départ et lui explique les démarches qu'elle peut effectuer. Toutefois, Mme ne semble pas encore prête à partir. En effet, elle évoque des arguments rendant impossible d'organiser son départ. Cette écoute aura duré plus d'une heure et aura permis à Mme de prendre conscience qu'elle est victime de violence conjugale. Le premier appel est souvent très dense. Mme S. n'a pas souhaité prendre un rendez-vous mais elle rappellera deux semaines plus tard pour en prendre un.*

**Elodie APPRUZESSE – Travailleuse sociale**

## 2.3. Les prestations

Sur l'année 2015, 1130 entretiens auprès des femmes ont été dispensés. Cet espace de parole proposé repose sur un fondement d'inconditionnalité, il n'est pas contractualisé dans le temps. Les femmes y sont accueillies dans la singularité de leurs histoires.

### □ Des conseils & informations



Les demandes recouvrent des secteurs larges et complémentaires dans les besoins exprimés et bien évidemment se croisent tant la violence conjugale attaque les différents domaines de la vie et mobilise des soutiens et démarches diversifiés pour s'en dégager.

L'écoute et l'information sur le juridique/judiciaire sont les plus sollicités, souvent ces 2 prestations vont de paire : être écoutée et reconnue, être informée et conseillée sont des préalables à l'exercice de l'acte et de la pensée.

Seul 6% des appels sont en direction d'une demande d'hébergement. Beaucoup de femmes appelantes n'en sont pas à la décision d'un départ, c'est au cours des échanges avec les écoutantes que cette décision peut se construire et s'acter, parfois dans la durée. Cependant, notre structure reste sollicitée du point de vue de sa spécificité. Ces demandes parlent de la détresse des femmes, de leur espoir d'être accueillie dans un lieu où le signifiant « victime de violences conjugales » les identifie sans détour, leur permettant précisément d'émettre une demande.

Initialement ou à l'issue d'une écoute, 18% des appels concernent une demande de rendez-vous sur le LAEO avec une éducatrice ou un psychologue. L'écoute est un outil complet et indissociable de l'activité d'accueil : elle en facilite l'accès pour des femmes qui, sans cet accueil téléphonique, n'auraient pas franchi le pas d'une rencontre de visu, elle en informe d'autres et surtout reste proposée à l'ensemble.

Vers le psychologue du LAEO : Les demandes faites par les femmes à l'écoute sont différentes selon les personnes, selon la situation :

*Certaines femmes souhaitent agir, faire les démarches. Elles sont dans l'action et n'évoquent pas leur souffrance. C'est parfois moins difficile pour elles d'être dans le mouvement que d'aborder certaines questions douloureuses.*

*D'autres femmes vont exprimer très rapidement leurs souffrances. Nous les écoutons, les orientons sur des démarches qui peuvent aboutir à une résolution de leur situation. Se séparer, partir, ne plus vivre au quotidien la violence, peut permettre à certaines femmes de se reconstruire.*

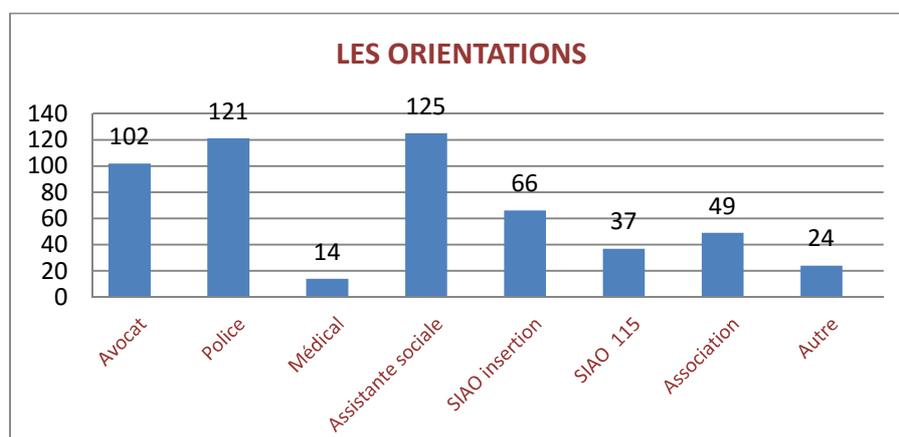
*Il y a cependant la réalité du temps : toutes ces démarches prennent au minimum quelques mois et un soutien psychologique est souvent nécessaire. Nous les orientons alors vers le psychologue de l'établissement, leur permettant de mettre des mots sur la situation qu'elles vivent. La parole soulage, et surtout, leur permet de les aider à comprendre ce qu'elles vivent et faire des choix.*

*Dans certaines situations, la souffrance fait apparaître d'autres blessures antérieures. Les femmes ont besoin de faire un lien avec des éléments de leur histoire et sont en demande de rencontrer le psychologue.*

*Orienter sur le psychologue ne signifie pas arrêter le suivi éducatif avec elles. Les deux accompagnements sont souvent conjoints et complémentaires.*

***Isabelle FAURE - Educatrice spécialisée***

#### □ Des orientations



Les orientations proposées par les écoutantes s'appuient sur la demande des femmes mais se déroulent aussi du point de vue de ce qui est repéré, évalué et traduit des situations. Elles sont la résultante d'une écoute attentive de chaque femme, dans un contexte singulier et sont toujours explicitées. Elles suggèrent un maillage partenarial important et repéré comme une connaissance des dispositifs et de leur évolution.

Ces orientations parlent en amont du travail de mise à plat du contexte de violence réalisée auprès des femmes et des réponses à apporter en la matière, majoritairement du point de vue du judiciaire et juridique articulés à une réponse d'aide social.

**27%** sont orientées vers le 115 compte tenu de la dangerosité de certaines situations où la mise à l'abri doit être imminente et devrait trouver réponse... soit vers les démarches de constitution d'un dossier SIAO ou de sa réactualisation. Certaines ont refusé l'orientation 115 et « préfèrent » attendre une solution qui leur semble plus adaptée et moins anxiogène.

Par ailleurs, toutes les situations ne relèvent pas de l'aide sociale. De nombreuses femmes seraient en mesure d'accéder directement à un logement intermédiaire articulé à des prestations de soutien et d'accompagnement. Certaines de ces femmes expriment précisément cette difficulté qui est souvent centrale, d'autres ne la mentionnent pas et restent peu repérables quant à cette question. Des dispositifs identifiés comme tels sont indispensables, permettant non seulement aux demandes d'émerger mais aussi d'y répondre de façon adaptée. A cet effet, sollicitée par le Conseil Général, nous avons participé à la modélisation du dispositif « Tempor'elles » - mise à disposition de logements relais pour les femmes victimes de violences conjugales - Ce dispositif pourrait participer à répondre à des besoins identifiés en la matière et permettre à des femmes de trouver refuge et solution à leurs situations.

*Orientation vers le LAEO et travail partenarial : La permanence d'Ecoute offre aux femmes victimes de violences conjugales qui appellent, une écoute bienveillante, avec des conseils adaptés à leur situation singulière. Suite à cet entretien téléphonique, si la femme écoutée souhaite que nous nous mettions en relation avec un partenaire précis, nous préférons lui proposer un rendez-vous sur place pour une première rencontre en vue d'effectuer cette démarche ensemble. Le travail partenarial est donc moins important dans le cadre de la permanence écoute, il s'effectue majoritairement dans le cadre du Lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation. Il nous apparaît préférable d'avoir rencontré la personne, de connaître sa situation et les documents relatifs à sa demande afin de contacter les partenaires efficacement. Si nous partons d'un exemple*

*concret : une femme souhaite que nous contactions le commissariat ou la gendarmerie pour savoir où en est sa plainte, nous préférons en connaître les tenants et les aboutissants pour contacter le policier ou le gendarme en charge du suivi de cette dernière.*

**Sabrina PARTOUCHE - Educatrice spécialisée**

## 2.4. L'Activité Accueil

**2 temps plein d'accueillantes éducatrice spécialisée, 2 temps partiels de psychologue (9 heures hebdomadaires réduites à 5 heures en septembre du fait du départ d'un de nos psychologues)**

**Cette activité s'articule en complément de l'écoute téléphonique par un accueil in situ des femmes hors hébergement, un accompagnement dans les démarches, une consultation psychologique et une domiciliation administrative. Le lieu d'accueil de jour doit permettre aux femmes hors hébergement d'être soutenues dans un accompagnement souple, adapté.** Les femmes sont accueillies sur place dans le cadre d'un rendez-vous ou d'une visite spontanée. Les femmes sont reçues dans un lieu identifié qui inaugure d'un possible travail à venir dans une relation de confiance. Les accueillantes s'engagent dans une responsabilité de suivi et dans le maintien d'un cadre déontologique ce qui permet aux femmes de poursuivre le travail et l'échange engagés avec la même personne. L'ensemble des prestations sont de nécessaires modes de réponses à apporter aux femmes dans la réalité des démarches mais aussi dans l'étayage psychologique proposé.

En 2015, **166** femmes ont sollicitées l'accueil, **148** ont été reçues soit par le biais d'une visite sur place soit par une prise de rendez-vous dont **107** pour la première fois, la « file active » ne cesse de se renouveler... **18** femmes ne sont pas venues et n'ont pas repris contact.

**88 femmes bénéficient/ont bénéficié d'un véritable suivi de proximité. En effet, pour la majorité, leurs situations catastrophiques touchent tous les domaines de leur vie et mobilise un accompagnement dense et large - entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue - Cet accompagnement qui dépasse quelquefois le cadre du LAEO, engage de plus en plus de temps et de disponibilité.**

### □ Les prestations

L'activité de l'accueil se déroule sur l'ensemble de la semaine et 2 samedis par mois. Toute femme qui nous sollicite soit par téléphone, soit directement sur place, est entendue dans sa demande ; en effet, rappelons que ce dispositif accolé au CHRS, bénéficie de son infra structure et de la mobilisation de l'ensemble du personnel.

### □ Des entretiens

Sur l'année 2015, **409** entretiens ont été demandés dont **40** non honorés. Ces absences rendent compte d'annulations contextuelles mais aussi de la fragilité de certaines demandes qui, à un jour près, vacillent.

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ». Ces entretiens sont généralement longs et denses. Quel qu'en soient les possibles prolongements, ils s'inscrivent dans la trajectoire des femmes comme une tentative à briser le silence et témoigner, dans la nécessité d'entendre ou de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

*Visite sans rendez-vous : Lorsqu'une femme vient pour la première fois dans nos locaux, elle peut se présenter en urgence, sans rendez-vous, sur les conseils de son assistante sociale, de la police, d'autres partenaires ou même après des recherches sur internet. Si nous sommes disponibles, nous la recevons tout de suite pour évaluer sa demande et répondre à l'urgence sinon, une collègue du CHRS prend le relais pour faire une première évaluation et proposer un rendez-vous avec nous. Parfois, certaines femmes ont juste besoin d'être réorientées vers un autre partenaire ; par exemple, vers l'assistante sociale si elles sont en recherche d'un hébergement. Nous nous adaptons selon les situations. L'Accueil est souvent le premier endroit où une femme va se permettre de rompre le silence et l'isolement créés par les violences conjugales.*

*Elle va pouvoir y déposer son histoire sans être jugée et en toute confidentialité. Nous leur indiquons les démarches à suivre en fonction de ce qu'elles souhaitent ou non engager. Nous leur laissons toujours « la porte ouverte », elles peuvent soit nous recontacter sur le numéro d'écoute ou reprendre rendez-vous si elles avaient d'autres questions ou besoin de renseignements complémentaires.*

**Sabrina PARTOUCHE - Educatrice spécialisée**

*Visite préparée JAF : Dans le cadre de l'Accueil, nos entretiens portent sur différents aspects. Il y a une partie centrée sur l'écoute, les violences, leurs impacts, leurs répercussions, et la manière dont elles se sont installées dans le couple. Il y a une évaluation sociale avec la mise en lien de partenaires si besoin. La partie juridique est importante. Nous aidons à la constitution du dossier d'aide juridictionnelle et prenons également le temps de décortiquer et de vulgariser les différentes procédures. Plusieurs entretiens s'avèrent souvent nécessaires et lorsque la date du JAF approche, nous abordons avec la femme le déroulé de l'audience, ce qui est important d'être dit et au contraire, ce qui ne relève pas des compétences du JAF. La tentation est grande pour les femmes de voir juger les violences conjugales au civil alors que cela relève du pénal.*

**Caroline JARDIN – Educatrice spécialisée**

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes. **Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par une préparation souvent longue des documents mais aussi par différents contacts avec les partenaires à propos de la situation des femmes. Toute rencontre ouvre à un dossier personnalisé où chaque pièce et document liés aux démarches sont photocopiés et conservés.**

#### □ Des actes

En 2015, **89** actes ont été réalisés dont **43** dossiers d'aide juridictionnelle et **34** attestations.

Ces actes sont en écho avec les besoins exprimés par les femmes. Chaque document finalisé, chaque démarche préparée parlent du travail de réflexion et de choix réalisés par ces femmes pour ce faire mais aussi de la nécessaire réactivité face aux procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales.

Afin de produire certains documents comme les attestations ou soutenir une démarche, il est indispensable de conserver une trace écrite du témoignage des femmes sur les faits de violences et de retranscrire leur historique avec précision. Trace des récits de vie et de la parole des femmes, l'écrit occupe une place fondamentale dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé.

*Dossier d'AJ : Au cours de l'année 2015, nous avons aidé 29% des femmes à constituer un dossier d'aide juridictionnelle pour leur procédure. Nous évaluons leur situation financière pour être sûre qu'elles peuvent prétendre à une aide de l'Etat. Nous listons les documents qu'elles doivent fournir et remplissons le formulaire si elles ne peuvent pas le faire par elles-mêmes. Plusieurs rendez-vous sont souvent nécessaires pour finaliser le dossier. Lorsqu'elles consultent l'avocate, leur dossier est complet et elles diminuent le temps d'attente pour l'attribution de l'aide juridictionnelle. En cas de dossier incomplet, il leur est renvoyé. Le délai de réponse du tribunal est de plusieurs mois.*

**Caroline JARDIN – Educatrice spécialisée**

*Attestations : Le LAEO est repéré comme un service spécialisé pour les femmes victimes de violences conjugales. Chaque femme que nous recevons sait qu'elle peut y venir en toute confidentialité et y déposer son histoire. Notre notons scrupuleusement chacun des entretiens que nous avons avec elles, avec leurs mots, leurs récits. Le LAEO est une mémoire pour elles, parfois le seul lieu, où elles laissent une trace de leur vie, de leur vécu de violences. Si elles le souhaitent, nous leur ouvrons un dossier dans lequel elles peuvent laisser une copie de leurs documents importants. Si elles nous le demandent, nous pouvons également leur remettre une attestation circonstanciée, centrée sur les violences conjugales qu'elles ont subies. Elles ont rarement des preuves de ces dernières. L'attestation reprend minutieusement ce qu'elles nous ont dit pendant nos entretiens. Ainsi, elles pourront s'en servir dans leurs procédures civiles (divorce, séparation...), pénales (correctionnelle...), ou devant le Tribunal pour enfants.* **Sabrina PARTOUCHE – Educatrice spécialisée**

## □ Les accompagnements extérieurs

Sur l'année 2015, **38** accompagnements ont été effectués. Ce peut être une toute première démarche – une plainte, comme un accompagnement dans des temps forts de procédures juridiques/judiciaires ou dans des démarches sociales - L'impact d'un accompagnement est important pour ces femmes ; il soutient la crédibilité de leurs démarches, à un effet de réassurance qui leur permet de « faire face » et introduit du tiers dans les contacts avec les différents partenaires et instances.

Nous pouvons constater que le travail d'information, de soutien engagés en entretien sur place relayé par un suivi sur l'Écoute et la mise en place de relais partenariaux permettent à de nombreuses femmes d'effectuer leurs démarches seules avec une certaine assurance et une lisibilité dans les différentes procédures.

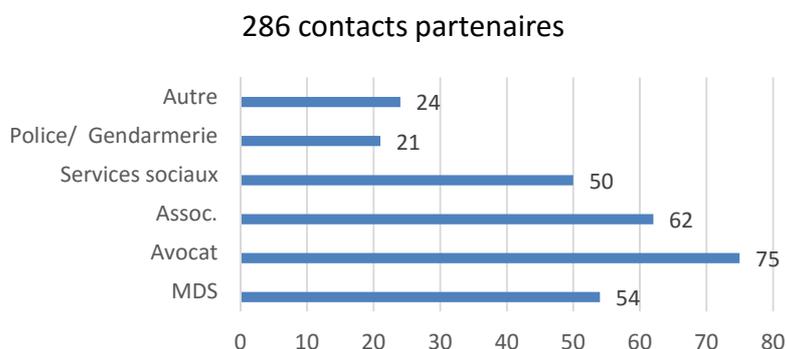
Cependant, sur 2015, nous constatons une baisse significative de réponse pénale telle la comparution en correctionnelle ; les situations de violences conjugales sont aussi traitées avec d'autres « outils » comme le rappel à la loi ou la composition pénale. Nombre de plaintes sont classées sans suite et n'engage pas de procédures.

*Sur les 38% de femmes que nous suivons dans le cadre de l'Accueil, seulement 2% ont été reconnues dans leur statut de victime. Les autres n'ont pas de nouvelle de leurs plaintes ou ces dernières ont été classées sans suites, les violences ayant été insuffisamment caractérisées.*

### Sabrina PARTOUCHE – Educatrice spécialisée

D'autre part, le temps des démarches liées aux procédures civiles « accusent » un étirement certain : le délibéré d'Ordonnance de Non Conciliation qui était produit en 3 semaines, prend fréquemment 3 à 4 mois pour être produit.

## □ Les contacts partenaires



**286** contacts et rencontres partenaires se sont enroulés autour des suivis de l'Accueil, véritable travail de concert pour des situations qui appellent à être « traitées » dans leur ensemble. Les relations partenariales s'articulent au travers de professionnel(le)s repéré(e)s et impliqué(e)s qui constituent pour les femmes, un maillage solide et des relais indispensables. Les contacts partenariaux sont majoritairement du côté du juridique et du social.

Pour être efficiente, l'Accueil mais aussi l'Ecoute ne peuvent que s'inscrire dans un maillage partenarial construit ; les prestations sociales, juridiques, judiciaires et vers l'hébergement sont indispensables et permettent aux femmes d'avancer et de se reconstruire. Les assistantes sociales et les avocats sont des partenaires privilégiés et complémentaires, les associations spécialisées ou généralistes, d'incontournables « associés ».

Le travail partenarial est un principe d'action indispensable à la mise en œuvre de toute pratique. La mise en relation effective autour de suivis/situations cimenter ce travail et permet aux partenaires de repérer les prestations proposées sur le LAEO que ce soit sur l'Accueil ou sur l'Ecoute.

La rubrique « **autre** » concerne les échanges avec des employeurs, des familles, des proches et voisins de femmes en écoute.

Partenariat police : Nous suivons Mme S. depuis septembre 2015. Elle a rencontré son mari au Congo et s'est mariée avec lui en 2010. Dès son arrivée en France, son mari a commencé à exercer des violences psychologiques, verbales, physiques, sexuelles et économiques à son encontre. Mme S. voulait divorcer, n'espérant plus que les violences cessent. Fin octobre, nous recevons de nouveau Mme S. Elle sortait du commissariat de police d'Evry où elle venait de porter plainte contre son mari pour des nouveaux faits de violences qui s'étaient déroulés dans la nuit. Elle était encore très marquée physiquement (hématomes sur le visage, sur le cou). Son mari avait été arrêté et mis en garde à vue. Elle s'était rendue à l'UCMJ qui lui avait délivré un certificat médical de 5 jours d'ITT. Mme S. m'a annoncée qu'elle hébergeait sa sœur sans papiers qui avait aussi été victime des violences physiques de son mari. Elle s'était sauvée, de peur d'être arrêtée par la police au vu de sa situation irrégulière.

A sa demande, je les ai accompagnées au commissariat d'Evry afin que sa sœur puisse également porter plainte. Nous nous sommes longuement entretenues avec les policiers pour qu'ils acceptent de prendre sa plainte. Cette dernière a pu être déposée sans réquisition UCMJ. Le travail de partenariat avec le personnel de première ligne se joue là. Certains policiers avaient assisté à l'une de nos formations sur les violences conjugales, ce qui a certainement facilité cette démarche. Les formations que nous dispensons auprès des professionnels de terrain sont essentielles car elles permettent de se connaître et d'établir une confiance quant à la qualité de nos interventions. Le partenariat opère ici, dans ce travail de proximité dont le bénéfice revient aux femmes que nous accompagnons qui exercent, ainsi, leurs droits.

### Sabrina PARTOUCHE - Educatrice spécialisée

□ **La domiciliation administrative** : un agrément pour 40 femmes « hors hébergement »

**55** femmes au total sur l'année ont pu bénéficier de la domiciliation avec **751** courriers reçus. Il y a eu **7** renouvellements, **18** fins de domiciliation et **3** résiliations (entrées en CHRS)

Les personnes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité.

Cette prestation s'adresse aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable, à celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité, à celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale. Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation a permis à **17%** des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil.

Domiciliation : Madame N. est reçue la première fois en mars 2013. Son mari ne lui donne pas accès à la boîte aux lettres et contrôle son courrier. Madame n'a aucun revenu. Elle voudrait entamer les démarches de divorce sans qu'il en soit informé. Elle souhaiterait également pouvoir recevoir du courrier de sa famille dont Monsieur l'a complètement isolée. Nous lui proposons d'être domiciliée à notre service. Immédiatement, elle ouvre un compte bancaire personnel, postule à des offres d'emploi et dépose une demande de logement. Madame commence une procédure de divorce, suit une formation, travaille dans le cadre d'une entreprise d'insertion et attend un hébergement par le biais du SIAO. En avril 2015, Madame obtient un hébergement temporaire. Afin de garantir sa protection, Madame maintient sa domiciliation dans nos services pour quelques administrations. En effet, certaines communiquent l'adresse des femmes aux maris qui en font la demande.

### Caroline JARDIN – Educatrice spécialisée

## 2.5. La prise en charge thérapeutique : 2 psychologues à temps partiel

En moyenne, chaque année, on estime que 223 000 femmes victimes de violences conjugales dans ses formes les plus graves, 68% d'entre elles, estiment que ces violences ont eu des répercussions plutôt ou très importantes sur leur santé psychologique – Source : MIPROF, novembre 2015.

Les femmes victimes de violences conjugales sont très fragilisées par les violences subies, les chocs et les blessures psychologiques sont toujours très prononcés. Les violences conjugales s'inscrivent durablement dans un véritable traumatisme auquel s'ajoute ou se rejoue parfois une histoire chaotique.

Articuler l'offre de conseil, d'information et d'accompagnement à un soutien psychologique est indispensable pour permettre aux femmes **de se reconstruire et d'agir, dans un prolongement direct, protéger et soustraire leurs enfants du contexte de violence.**

En complémentarité du travail réalisé par les éducatrices sur l'écoute et l'accueil, une offre de consultation en direction des femmes hors hébergement est proposée à raison de **9** heures par semaine. Consécutivement au départ en septembre d'un de nos psychologues, l'offre s'est limitée à **5** heures par semaine dans l'attente d'une nouvelle embauche en 2016.

En 2015, **337** rendez-vous ont été sollicités, **133** n'ont pas été honorés ; ce chiffre parle de la fragilité de la demande mais aussi de ces espaces de temps pris et laissés vacants.

**51** femmes dont **21** « nouvelles » ont été soutenues en consultations.

### 3. LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR

Depuis de nombreuses années, l'établissement dispense des actions de sensibilisation sur la question des violences conjugales auprès de partenaires, de professionnel(le)s, de jeunes en formation, des personnels (le)s de Police et de Gendarmerie.

L'ensemble de l'action « sensibilisation » facilite et encourage la prise de conscience, la mobilisation et le dégagement des victimes de violences conjugales.

Elle contribue à entretenir un réseau permanent d'acteurs mobilisés sur cette problématique, à transmettre des informations et repères en direction de publics différents mais aussi à engager de la réflexion auprès d'une population jeune dans une dimension de prévention

Sur l'année 2015, l'équipe a animé **25 sessions** de sensibilisation. Les actions de sensibilisation 2015 ont été dispensées auprès de **268** personnes :

- **8 sessions auprès d'élèves et d'étudiant(e)s en formation ont regroupé 74 jeunes**
- **4 sessions auprès d'associations et de leurs publics ont regroupé 145 personnes**
- **3 sessions de chacune 3 modules ont regroupé 38 gendarmes et 1 session de 2 modules a regroupé 11 policiers dans le cadre de la Convention Tripartite. Du fait de la situation d'Etat d'Urgence, 2 sessions complètes auprès de policiers ont été annulées**

Les demandes en matière de sensibilisation diffèrent chaque année en fonction des différents dispositifs sur le département couvrant les différents besoins en la matière mais aussi des dynamiques partenariales mises en œuvre. Ainsi, les relais que représentent la référente violence et la déléguée départementale nous semblent indispensables pour ourler ces dynamiques, les soutenir ou les initier. L'une et l'autre ont été recrutées fin 2015.

#### Focal sur La convention tripartite

*Dans le cadre de la convention tripartite, convention signée entre l'État, la Police/Gendarmerie et trois associations spécialisées, l'équipe de Femmes solidarité a assuré des permanences sur plusieurs sites Police-Gendarmerie pour les femmes victimes de violences conjugales puis en 2014, a dirigé son investissement sur le volet « sensibilisation des personnels de police et gendarmerie » par le biais d'un projet innovant.*

*Dans cette étape capitale qui consiste à franchir le seuil d'un commissariat ou d'une gendarmerie pour déposer plainte, la qualité de l'accueil et de l'écoute portée aux femmes victimes de violences conjugales sont déterminants pour que ce processus qui s'engage visant à dénoncer des violences subies, se réalise dans de*

bonnes conditions et aboutisse. **La libéralisation de leur parole est difficile et doit être soutenue. La plainte est ainsi un temps clé dans le parcours de dégageant des femmes.**

Pour ce faire, il est essentiel que les interlocuteurs directs que sont les personnels de police et de gendarmerie, puissent se repérer et de sentir « outillés » face à la complexité de cette problématique.

La prestation « Accueil des femmes victimes de violences conjugales et recueil des plaintes » s'inscrit dans la perspective d'assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenants par une meilleure évaluation de leurs situations lors **d'un dépôt de plainte**. Elle vise à cet effet à **soutenir et sensibiliser** les professionnel(le)s de terrain. Par le biais de mises en situation, d'apports théoriques et d'informations sur les associations relais, elles permettent d'apporter aux participant(e)s des repères pour identifier et comprendre les processus en jeu dans les violences conjugales, d'ajuster leurs pratiques, de se sentir « plus armé » face au désarroi et à la complexité de chaque situation.

**Cette prestation se déroule dans les locaux de l'Etablissement.** L'externalisation des professionnel(le)s est une donnée importante pour susciter de la disponibilité, la rencontre et les échanges entre les différent(e)s professionnel(le)s s'instaurent alors sur un autre mode. **Le bilan réalisé avec les participant(e), a mis l'accent sur la corrélation entre les prestations proposées, le besoin du terrain en la matière et celui des femmes victimes.**

### III. PEREN & ANTEA

#### CHAPITRE 1 : PEREN

##### 1. L'ACCES AUX SOINS PSYCHIATRIQUES DES PLUS DEMUNIS

###### 1.1. L'activité en direction du public

Le PEREN a reçu 232 nouvelles demandes au cours de l'année 2015, soit en moyenne plus de 19 demandes par mois.

Parmi ces 232 demandes, 42 personnes n'ont pas donné suite au rendez-vous qui leur a été proposé, soit 18 % de l'ensemble des demandes.

La file active mesure le nombre de personnes qui ont fréquenté le PEREN au cours de l'année 2015, soit 269 personnes (190 nouvelles demandes ayant bénéficié d'une action + 79 personnes déjà reçues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Cela correspond à une fréquentation importante du PEREN, en cohérence avec les données annuelles constatées.

En 2015, 4281 actes ont été réalisés en direction du public, dont 2037 entretiens.

<b>Contacts avec le public</b>	<b>4281</b>
Hors entretiens	2244
Entretiens	2037

Chaque personne reçue en 2015 a donc bénéficié, en moyenne, de 7 entretiens. Ce chiffre –constant depuis plusieurs années - atteste de la mission de relais vers les dispositifs de soins réalisée par le PEREN.

###### 1.2. La typologie du public et sa répartition

Origine géographique	Nombre de personnes	Dont quartiers politique de la ville	%
Athis-Mons	154	81	57 %
Juvisy-sur-Orge	28		10 %
Draveil	16		6 %
Savigny-sur-Orge	12	7	4,5 %
Paray-Vieille-Poste	8		3 %
Viry-Châtillon	8		3 %
Evry	6	3	2,5 %
Grigny	6	5	2,5 %
Chilly-Mazarin	4		1,5 %
Brétigny-sur-Orge	3		1 %
Morangis	2		0,75 %
Morsang-sur-Orge	2		0,75 %
Saint-Michel-sur-Orge	2		0,75 %
Corbeil	2	1	0,75 %
Autres villes essonniennes	16		6 %
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>		<b>100 %</b>

Sexe	Nombre de personnes	%
Hommes	182	68 %
Femmes	87	32 %
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>100 %</b>

Tranches d'âge	Nombre de personnes	%
Moins de 18 ans	21	8 %
18/24 ans	28	10,5 %
25/29 ans	32	12 %
30/39 ans	52	19,5 %
40/49 ans	70	26 %
50/59 ans	34	12,5 %
Plus de 60 ans	18	6,5 %
NSP	14	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>100%</b>

### 1.3. L'orientation du public

En 2015, 40,5 % du public a été orienté (109 orientations pour une file active de 269 personnes). Ce résultat équivaut à 9 orientations par mois en moyenne.

		Orientations	TOTAL	%
<b>Soins</b>	<b>Soins psy.</b>	Soins adultes gratuits : - secteur public psy (CMP, HP, DIAPSY) - structures de soins associatives (CSAPA)	26	24 %
		Secteur libéral psy	7	6 %
		Soins pour mineurs : CMPP CMP infanto-juvénile Antea	26	24 %
	<b>Soins somatiques</b>	Médecins généralistes	24	22 %
		Partenaires locaux Secteur social et associatif	26	24 %
			109	100 %

76 % de ces orientations se sont faites vers des soins, qu'ils soient psychiques (54 % du total des orientations) ou somatiques (22 % d'orientations vers les médecins de ville, généralistes et spécialistes).

Au-delà de sa mission d'accès aux soins, le PEREN assume une fonction de relais plus global vers ses partenaires, intervenants du champ social ou associatif, pour 24 % de nos orientations cette année.

## 2. LE TRAVAIL EN RESEAU

### 2.1. L'activité avec les partenaires

235 actions vers le réseau de partenaires ont été réalisées en 2015. La proportion des contacts cliniques reste majoritaire, inscrits dans les missions de travail d'interface et de soutien aux professionnels. Les contacts pour rencontre partenariales de présentation se sont réduits logiquement après 18 années d'existence, et comparativement aux premières années de constitution et développement d'un réseau partenarial

Contacts avec les partenaires	235
contacts cliniques	181
autres contacts	54

## CHAPITRE 2 : ANTEA

### 1. FILE ACTIVE

	2015	2014	2013	2012
Nouvelles demandes adressées	142	132	131	126
Demandes non abouties	34	31	30	26
Nouvelles demandes reçues	108	101	101	100
Poursuites des entretiens d'une année sur l'autre	39	29	38	31
<b>File active</b>	<b>147</b>	<b>130</b>	<b>139</b>	<b>131</b>

En 2015, ANTEA a reçu **142 nouvelles demandes** de rendez-vous pour un enfant ou un adolescent (*132 en 2014*) ; soit presque 12 nouvelles demandes par mois en moyenne.

Comme l'année dernière, 24 % du public adressé vers le lieu, soit 34 mineurs, n'y ont pas accédé. Cette faible proportion des demandes non abouties confirme à nouveau la pertinence des adresses faites par notre réseau de partenaires.

En 2015, 108 nouvelles demandes de mineurs ont donc effectivement été accueillies par les psychologues d'ANTEA.

A ces 108 mineurs, il faut ajouter les 39 enfants et adolescents déjà accueillis en 2014 et qui ont continué à l'être en 2015.

La **file active** pour 2014 est donc de **147 mineurs** (*130 pour l'ensemble de l'année 2014*).

Après avoir constaté l'année dernière pour la première fois depuis la création d'ANTEA un léger fléchissement de la file active, celle-ci est de nouveau à la hausse du fait de deux facteurs : des poursuites de suivis plus nombreux, et plus de nouvelles demandes reçues.

*Nota Bene* : toutes les données suivantes quant à la typologie du public présentée sont données pour les 147 personnes de la file active.

## 2. UN ACCUEIL SANS A PRIORI : REpondre AUX MODALITES DE LA DEMANDE DES JEUNES

### 2.1. Répartition du public par sexe et âge :

	Filles	Garçons	Total
<b>3 –10 ans</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>71</b> soit 48,5% ( <i>45% en 2014</i> )
<b>De 11 à 17 ans</b>	<b>33</b>	<b>43</b>	<b>76</b> soit 51,5% ( <i>55% en 2014</i> )
<b>Total</b>	<b>65</b> soit 44,5% ( <i>45 % en 2014</i> )	<b>82</b> soit 55,5% ( <i>55 % en 2014</i> )	<b>147</b>

Les deux sexes et l'ensemble des tranches d'âge de 3 à 17 ans sont représentés dans le public.

Sur l'ensemble du public, on compte 65 filles et 82 garçons. Ces proportions sont donc identiques à celles relevées en 2014. Par contre, la proportion entre enfants et adolescents penche plus du côté des enfants de moins de 11 ans que l'année dernière.

### 2.2. Risques psychosociaux :

Pour 50% des jeunes de la file active, il a été repéré un événement de vie augmentant les risques psychosociaux :

Déménagement récent	<b>37 %</b>
Mise en danger d'autrui ou de soi-même	<b>14 %</b>
Proximité avec un malade	<b>12,5 %</b>
Maladie physique	<b>12 %</b>
Deuil	<b>8 %</b>
Exclusion scolaire	<b>6 %</b>
Redoublement	<b>3,5 %</b>
Fugue	<b>3,5 %</b>
Evénement traumatique	<b>3,5 %</b>

### 3. FAVORISER LA RENCONTRE AVEC UN PSYCHOLOGUE

Si depuis le début de l'activité d'ANTEA, le délai moyen entre une première prise de contact et le premier entretien continue de se maintenir à une semaine, voire deux, il a été néanmoins nécessaire de reporter à certains moments de cette année la date du premier rendez-vous au moins suivant – tout en maintenant ainsi le fait qu'il n'y a pas de liste d'attente. Même si il y a eu des délais plus longs à quelques reprises pour obtenir un premier rendez-vous, nous confirmons notre volonté de faire d'ANTEA un lieu d'accueil accessible et disponible en limitant l'attente avant un premier rendez-vous.

1055 entretiens ont été réalisés en direction des mineurs, soit une moyenne de 7 entretiens par mineur rencontré.

Quant aux entretiens avec les parents, 314 sont comptabilisés.

879 contacts avec le public ont été réalisés. Ils sont constitués le plus souvent d'échanges téléphoniques avec les parents et de prise de rendez-vous pour leur enfant. Ils permettent de maintenir un lien entre les entretiens et ont une grande importance clinique. Chaque parent a en effet une modalité propre à prendre, déplacer, annuler un rendez-vous ou de se rendre disponible pour en avoir un. Notre volonté d'être en contact direct avec ceux que nous recevons - téléphoniquement ou physiquement – se justifie aussi par la délicatesse clinique nécessaire à cette modalité d'accueil.

### 4. L'ACTIVITÉ AVEC LE RESEAU DE PARTENAIRES

	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Actions en direction du réseau de partenaires, dont :	<b>77</b>	<b>162</b>	<b>243</b>
- contacts cliniques avec les partenaires	<b>41</b>	<b>109</b>	<b>151</b>
- contacts avec les partenaires (présentation de la structure, organisation, etc.)	<b>36</b>	<b>53</b>	<b>92</b>

77 actions ont été réalisées en direction de nos partenaires locaux, et est donc en net repli par rapport aux années précédentes. Ceci s'explique en grande partie du fait que face à la forte augmentation de l'activité avec le public accueilli corrélée à la baisse du temps de présence des psychologues du fait de la baisse du budget, l'essentiel de l'activité est consacrée à l'accueil du public.

### 5. NOUVELLE ACTION : PERMANENCE AU GRAND VAUX

Comme annoncé l'année dernière, en partenariat avec le dispositif de la Réussite Educative de Savigny, a été mis en place au cours du dernier trimestre 2015 une permanence de psychologue dans le quartier prioritaire du Grand Vaux.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Mme Faure, directrice du dispositif de la Réussite Educative de Savigny, et son équipe, ainsi qu'avec la directrice de l'école élémentaire de Saint Exupéry, Mme Brion, et la psychologue scolaire, Mme Allali, pour mener à bien ce projet.

Ainsi a débuté en décembre 2015 la permanence hebdomadaire de 3 heures d'un psychologue d'ANTEA, le mercredi de 14h00 à 17h00, dans un bureau de la Maison de quartier Grand Vaux, et ce, à titre expérimental. Il est prévu de faire un point sur le début de cette nouvelle action au cours du premier trimestre 2016.

Cet emplacement dans cette Maison de quartier trouve toute sa pertinence : lieu facile d'accès, repéré par la population et fréquenté par les mineurs et des parents, il permet un accueil convivial et détendu.

## LES SERVICES TECHNIQUES

L'équipe technique du C H R S est composée de 4 ouvriers d'entretiens qui représentent 3 plein temps, d'un chef d'équipe et d'une femme de ménage. L'équipe intervient pour tous problèmes techniques pour un parc de 56 logements locatifs. Ce parc locatif amène des interventions régulières de par l'entretien habituel lié à l'occupation des appartements, certains appartements sont situés dans des immeubles anciens pour lesquels des interventions régulières sont nécessaires. Ces interventions sont organisées par le chef d'équipe

L'équipe intervient également en urgence à la suite d'un dégât qu'il faut régler rapidement ou pour régler une défaillance technique préjudiciable au ménage comme manque de chauffage par exemple.

L'équipe technique intervient après chaque déménagement des personnes qui ont obtenus un relogement ou qui change de lieux d'hébergement au sein du C H R S. il y a un travail important de remise en état et de nettoyage.

Une autre mission de l'équipe d'entretien est de gérer le parc automobile de l'association et d'entretenir les espaces verts de l'association. L'équipe intervient pour maintenir en état les locaux de l'association, ce qui représente quatre lieux distincts.

L'équipe au niveau des états des lieux au départ et à l'arrivée des personnes est secondée par un membre du personnel qui est en charge de ce domaine.

A ce titre l'équipe a eu à gérer le fait que la structure a rendu 10 appartements dont 4 ont dû être rénovés, 13 logements ont dû être soit rénovés totalement ou partiellement, d'autres ont nécessité des réparations. A cela s'ajoute les interventions lorsque les hébergés sont présents qui représentent en moyenne 20 interventions par semaine. Ces interventions vont de la réparation d'une prise électrique à déboucher un évier ou toutes autres petites interventions de même ordre.

## ACTION « CULTURE ET LOISIRS »

L'activité d'accès à la culture et aux loisirs s'est poursuivie en 2015 autour de thèmes mensuels traversant des activités différentes pour que chacun y trouve son intérêt.

**22 sorties et animations ont été proposées et ce sont 46 ménages qui ont participé à une ou plusieurs sorties** au cours de l'année. Ce qui représente 175 entrées ou passages sur une activité.

Sur les 6 ateliers cuisine de cette année, 3 d'entre eux étaient co-animés avec un résidant qui présentait un plat de son pays ou de sa région. Thème des ateliers : la Galette des rois, Les alpes, Le Cameroun, l'Arménie, Déjeuner sur l'herbe et le Potiron de l'entrée au dessert.

Les sorties sportives telles que la patinoire, le tour des lacs de Viry à vélo ou le bowling ont toujours autant de succès. Cette année l'accro-branche s'est ajoutée à la liste pour les plus téméraires.

Des sorties familiales à destination des enfants étaient aussi au programme comme un spectacle de théâtre adapté au jeune public : « La bataille contre mon lit » qui a plu aux plus petits comme aux parents : baignade à la base de loisirs de Bois le Roi, activités de loisirs au royaume des enfants à Draveil, ou sorties à la ménagerie du Jardin des plantes.

Pour la Journée de la femme, une sortie au salon de thé de la mosquée de Paris a été organisée. Les participantes étaient ravies de cette animation détente qui « *change des sorties où on fait quelque chose* » Comme elles le disent elle-même.

## LES SUITES DES EVALUATIONS

Les évaluations interne (2010/2014) et externe (2014), au travers des échanges, des débats, et questionnements sur les pratiques qu'elles ont suscités, ont permis aux professionnels de valoriser le travail effectué et de dégager des pistes d'amélioration. Les salariés de Communauté Jeunesse, se sont alors engagés dans une démarche dynamique et volontaire pour renforcer et améliorer la qualité de l'accueil proposé aux personnes accompagnées.

### **Le conseil à la vie Sociale**

De novembre 2014 à Septembre 2015, 9 membres de chaque équipe éducative et 7 usagers volontaires ont travaillé ensemble (8 temps de travail) à la mise en place d'un nouveau Conseil à la Vie Sociale. Une réflexion a été engagée sur les difficultés qui ont pu compliquer sa mise en œuvre (mobilisation des personnes, hébergement dans le diffus) et donc sur les moyens permettant d'adapter, d'améliorer, et de maintenir son fonctionnement dans le temps.

Le groupe de travail a interrogé la pratique d'autres associations de la région ainsi que le cadre légal, l'histoire, les particularités et le sens du CVS à Communauté Jeunesse. Ainsi une organisation adaptée a été définie dont la représentation d'usagers sur 4 secteurs géographiques (et non plus par service) pour faciliter la rencontre entre les personnes hébergées, et de nouveaux outils ont été créés.

Les élections ont été organisées en Octobre 2015 : 9 représentants usagers élus, 6 représentants salariés.

### **Protocole de tenue des dossiers individualisés**

Face à la grande diversité des pratiques sur chaque service, il a été préconisé de travailler à la définition des éléments de base communs des dossiers usagers et un groupe de travail a été mis en place.

4 travailleurs sociaux de chaque établissement à l'occasion et service de 4 temps de travail ont pu échanger, débattre et réfléchir sur les fonctions, le contenu, le classement, l'accès, la clôture et l'archivage de cet outil opérationnel qui représente une garantie de protection (respect de la confidentialité), de continuité et l'individualisation dans les accompagnements. Un cadre général clair et précisé a été ainsi déterminé et un guide méthodologique à l'intention de l'ensemble des professionnels rédigé en janvier 2015.

### **Base de données**

Depuis quelques années, le traitement des données informatiques devenait de plus en plus laborieux. Ainsi il s'agissait d'améliorer la gestion et la sécurisation des données personnelles par l'utilisation d'un logiciel adapté et de définir les conditions d'utilisation des systèmes et outils informatiques par les professionnels de l'Association.

Un groupe de travail transversal et l'équipe du PEREN /ANTEA ont travaillé 2014 à l'élaboration de nouveaux outils de saisie et de traitement des informations relatives aux suivis des ménages accueillis, accompagnés et hébergés qui participent à la conduite et l'évaluation des actions menées.

Une nouvelle base de données adaptée aux missions des services et au recensement des données a donc été créée en 2015, qui garantit, au-delà de la sécurisation des informations, le principe de continuité des accompagnements des personnes accueillies.

### **Projets de services**

Suite à l'élaboration du Projet d'Etablissement en 2014, l'ensemble les travailleurs sociaux des CHRS de Communauté Jeunesse et de Femmes Solidarité répartis en 4 groupes de travail ont travaillé en 2015 à la rédaction des éléments partagés concernant les pratiques, les moyens mis en œuvre et leur cadre d'intervention. Ce travail se complètera et se poursuivra sur chaque service en 2016 pour rédiger les projets de services, à partir du recensement des outils, des besoins, et des orientations spécifiques de chaque dispositif.

## BILAN SOCIAL & FINANCIER

**Au cours de l'année 2015, 66 personnes** ont eu le statut de salarié à Communauté Jeunesse, tous contrats confondus, soit 2 salariés de plus que 2014.

- ✓ 47 sur l'établissement Communauté Jeunesse Athis Mons  
(36 CDI – 6 CDD de remplacement – 5 CDD pour surcroit d'activité)
- ✓ 6 sur l'établissement PEREN – ANTEA ( 6 CDI)
- ✓ 13 sur l'établissement de Femmes Solidarité 91 à Evry.

(11 CDI – 2 CDD de remplacement)

**Les départs de l'année : 12 salariés** (12 en 2014)

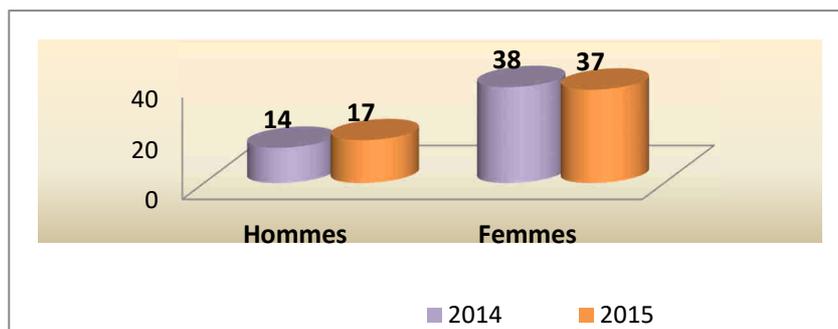
- ✓ 5 contrats à durée indéterminée
- ✓ 7 contrats à durée déterminée

**Au 31 décembre 2015,** 54 salariés sont présents sur l'ensemble des établissements.

Contrat	Fonction	ETP	Salariés
C.D.I.	Agent de Service Intérieur	4,37	5,00
	aide Comptable	0,80	1,00
	Chef de Service Administratif	1,00	1,00
	Chef de service Comptable	0,95	1,00
	Chef de Service Educatif	2,00	2,00
	Comptable	1,00	1,00
	Directrice	1,00	1,00
	Directrice Adjointe	1,00	1,00
	Psychologue	5,11	7,00
	Responsable service technique	1,00	1,00
	Secrétaire Accueil	2,00	2,00
	Travailleur social - CESF	8,00	8,00
	Travailleur social - Educ.Spé.	14,00	14,00
	Veilleur	2,00	2,00
	Secrétaire Administrative	1,00	1,00
<b>Total</b>		<b>45,23</b>	<b>48,00</b>
C.D.D. SURACTIVITE	<b>Fonction</b>	<b>ETP</b>	<b>Salariés</b>
	Veilleur	0,70	2,00
	<b>Total</b>	<b>0,70</b>	<b>2,00</b>
C.D.D. REMPLACEMENT	<b>Fonction</b>	<b>ETP</b>	<b>Salariés</b>
	Travailleur social - Educ.Spé.	3,00	3,00
	Veilleur	1,00	1,00
	<b>Total</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>
<b>total au 31/12/2015</b>		<b>49,93</b>	<b>54,00</b>

## La parité

Bien que très loin d'une parité Hommes/Femmes, nous observons une légère augmentation du nombre d'hommes par rapport à 2014. Cette hausse s'explique par l'embauche d'un Chef de Service Educatif (CDI) en remplacement de la salariée sortie en cours d'année, et d'un travailleur social (CDD remplacement).



## L'ancienneté

L'ancienneté moyenne du personnel est calculée exclusivement sur le personnel en C.D.I.. et l'on constate que malgré les 5 départs la moyenne continue à augmenter pour deux établissements.

Etablissement/Service	Moyenne de ancienneté 2014	Moyenne de ancienneté 2015	Evolution
CHRS CJ	6,35	6,87	↗
Administratif	8,75	9,54	+0,79
Direction	11,92	12,92	
Educatif	4,43	4,87	0,44
Paramédical	14,33	15,33	
SG-Maintenance	6,78	6,96	0,19
SG-Veille	8,68	9,68	
CHRS S.F.	8,29	9,29	↔
Administratif	3,72	4,72	
Direction	5,36	6,36	
Educatif	10,52	11,52	
Paramédical	4,67	5,67	
<b>PEREN/ANTEA</b>	<b>12,91</b>	<b>13,74</b>	↗
Paramédical	12,91	13,74	+0,83
<b>Total général</b>	<b>7,48</b>	<b>8,14</b>	

## Les prestations extérieures

En 2015, l'association Communauté Jeunesse a fait appel à trois associations intermédiaires : Lancement à Athis Mons, Hercule à Viry Chatillon, et HARPE à Ris Orangis.

22 personnes sont intervenues pour renforcer l'équipe des services généraux. Parmi ces personnes, une a été embauchée en CDI à temps partiel sur l'établissement d'Athis Mons.

Prestations	Nombre d'heures			Soit en équivalent temps plein
	REPLACEMENT	SURACTIVITE	Total général	
AIDE A LA PEINTURE		171,25	171,25	0,09
AIDE A L'ENTRETIEN DES LOCA	158,5	708,97	867,47	0,48
AIDE AU DEMENAGEMENT		130,09	130,09	0,07
MANUTENTION		19,25	19,25	0,01
<b>Total général</b>	<b>45,5</b>	<b>1029,56</b>	<b>1188,06</b>	<b>0,65</b>

Par rapport à l'année dernière, le nombre d'heures des prestations qui était de 1990,11 heures a diminué de 40.30 %.

**Les dix stagiaires :**

7 stagiaires ont été reçues en 2015 par le CHRS Communauté Jeunesse, pour la préparation au diplôme de :

- Assistante Sociale : 2
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale : 2
- Educatrice spécialisée : 2

Les trois stagiaires qui ont passés leur examen en 2015, ont tous validé leur diplôme. Deux d'entre elles ont été embauchées pour l'une en CDD (remplacement de congé maternité et parental) et l'autre en CDI en remplacement d'une démission.

- Au diplôme de comptabilité : 1 (résultat inconnu).

Les trois stagiaires restantes passeront leur examen en 2016.

3 stagiaires ont été reçues en 2015 par le CHRS Femmes Solidarité 91 , pour la préparation au diplôme de :

- Conseillère en Economie Sociale et Familiale : 2
- Psychologues : 1
- Les trois stagiaires ont validé leur diplôme. Une stagiaire CESF a été embauchée en CDD pour remplacer une salariée en arrêt de maladie.

Une seule stagiaire a été gratifiée.

**Les formations**

14 Salariés ont bénéficié des actions de formation, pour un nombre d'heures d'absence représentant 599 heures.

Fonctions et actions suivies	Nbre de participants
<b>Chef de Service Educatif</b>	<b>2</b>
Caferuis	1
Droits et obligations des personnes hébergées	1
<b>Ouvrier qualifié</b>	<b>1</b>
Chef d'équipe technique	1
<b>Psychologue</b>	<b>2</b>
Interpréter l'enfant	1
section clinique 2014 - 2015	1
<b>Travailleur social</b>	<b>11</b>
accompagnement les personnes en difficultés psychologiques	2
Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire	1
La psychose - ses effets sur la parole et sur le corps	1
L'écoute dans la relation d'aide	1
médiateur familial	1
Précarité et spécificité des soins psychiatriques	1
Séminaire Fondation Abbé Pierre	3
superviseur analyseur	1
<b>Total général</b>	<b>16</b>

Parmi cette liste d'actions, 13 ont été financées par UNIFAF, et 3 par Communauté Jeunesse.

## ASSOCIATION COMMUNAUTÉ JEUNESSE

**COMPTE DE RESULTAT: 2015**

DEPENSES	2015	RECETTES	2015
<b>60 ACHATS</b>	<b>132 565,64</b>	<b>706-708 RECETTES PROVENANT DES SERVICES RENDUS</b>	<b>149 749,55</b>
Alimentation et boisson	5 972,16	Participation des hébergés	149 749,55
Eau, Gaz, Électricité, Energie	82 521,67	<b>731 PRODUIT DE LA TARIFICATION</b>	<b>2 360 476,00</b>
Fournitures d'entretien, petit equip.et de bureau et autres	31 694,76	DDCS - DOTATION GLOBALE+CNR	2 360 476,00
Fournitures d'hébergement	11 578,52	<b>74 SUBVENTION D'EXPLOITATIONS</b>	<b>1 033 140,68</b>
Fournitures d'activité	798,53	DDCS	469 888,00
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>676 301,52</b>	ACSE	36 000,00
Sorties - Divers cotisations - Abonnement	18 357,55	ARS	80 000,00
Loyers + charges	575 404,17	CONSEIL DEPARTEMENTAL	196 200,00
Location de matériel	14 079,55	FSL	70 780,00
Travaux d'entretien et de réparation	41 858,34	CAF	10 000,00
Primes d'assurances	26 368,73	CAF - ALT	99 976,43
Colloques et séminaires + évaluat°externe	233,18	CRE	49 013,25
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>160 475,60</b>	ASP - CONTRATS AIDES	0,00
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	100 690,82	CG - FONSAIL	0,00
Publicite/Publication/Relat° publique	3 314,66	COMMUNES	0,00
Transports liés aux activités	585,99	DRDF	21 283,00
Déplacement , missions et réception	4 436,02		0,00
Frais postaux et télécommunication	32 642,67		0,00
Divers (prestat° inform., blanchissage, frais bancaires, autres...)	18 805,44		0,00
<b>63 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>164 611,61</b>		0,00
Impôts et Taxes sur rémunération	161 579,85		0,00
Autres impôts et taxes	3 031,76		0,00
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 169 471,45</b>		0,00
Remuneration du personnel	1 458 554,63		0,00
Charges sociales	710 916,82		0,00
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>17 891,22</b>	<b>75 PRODUITS GEST. COURANTE</b>	<b>324,60</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 389,56</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 379,34</b>
Intérêts bancaires, agios	1 389,56	<b>77 QUOTE PART SUBV. VIREE SUR EXERCICE</b>	<b>5 273,14</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>370,65</b>	<b>78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>55 310,61</b>
Sur l'exercice en cours	0,00	Reprise sur amortissements	32 591,25
Sur les exercices antérieurs	370,65	Reprise Provision - fonds dédiés	22 719,36
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>214 867,04</b>	Reprise réserve de trésorerie	0,00
Amortissements	62 527,11		
Provisions - dépréciation de créances - Dotation Fonds dédiés	152 339,93	<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>6 732,49</b>
Dotation réserve de trésorerie	0,00		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 537 944,29</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>3 613 386,41</b>
		<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>380,00</b>
		<b>RESULTAT</b>	<b>75 062,12</b>